

TABLE DES MATIERES

Liste des tableaux	7
Liste des figures	7
Liste des diagrammes	7
Liste des encadrés.....	8
Liste des sigles et acronymes	8
Résumé	9
I. Introduction	10
II. Matériel et méthodes	15
2.1. Matériel	15
2.1.1. Strates géographiques et sites	15
2.1.2. Les grands types d'acteurs ciblés par l'enquête	15
2.1.2.1. Etablissements d'hébergement touristiques (EHT).....	16
2.1.2.2. Centres et clubs de pêche sportive	18
2.1.2.3. Skippers (capitaines) de bateaux.....	18
2.1.3. Base de sondage et échantillon.....	18
2.1.4. Outils informatiques	20
2.1.5. Limites de la base de sondage.....	20
2.2. Méthodes	21
2.2.1. Echantillonnage	21
2.2.2. Questionnaires	21
2.2.3. Réalisation des enquêtes de terrain.....	21
2.2.4. Traitement des enquêtes	22
III. Résultats	23
3.1. Opérateurs	23
3.1.1. Cadre opérationnel de l'activité de pêche dans les EHT	23
3.1.2. Typicité de l'offre	24
3.1.3. Proportions des séjours de pêche	25
3.1.4. Profilage des clients des structures	26
3.1.5. Diversification des produits maritimes.....	27
3.2. Les skippers.....	27
3.2.1. Age des skippers	27

3.2.2. Spécialité des skippers.....	28
3.2.3. Tarifs pratiqués	28
3.2.4. Conflits	30
3.3. Moyens de pêche	30
3.4. Activité de pêche.....	32
3.4.1. Types de pêche.....	32
3.4.2. Spécialisation des skippers.....	33
3.4.3. Principales espèces ciblées	33
3.4.4. Saisonnalité des principales espèces et des types de pêche	34
3.4.5. Nombre mensuel de sorties	35
3.5. Compétitions	36
3.5.1. Affiliation à la FSPS	36
3.5.2. Raisons de l'affiliation.....	36
3.5.3. Offre de possibilité de compétition	37
3.6. Fidélité et motivations de la clientèle de pêche sportive.....	37
3.6.1. Connaissance des motivations des clients.....	37
3.6.2. Fidélité de la clientèle	38
3.6.3. Motivations de la clientèle.....	39
3.7. Relations avec les services administratifs ou centres de recherche.....	40
IV. Discussion	41
4.1. Offre, demande et acteurs.....	41
4.2. Types de pêche et espèces ciblées	44
V. Conclusion et suggestions	45
5.1. Conclusion.....	45
5.2. Suggestions	46
Bibliographie	48
Annexes	51

Liste des tableaux

Tableau 1 : Nombre d'EHT, centres, clubs et skippers listés et enquêtés par localité.....	19
Tableau 2 : Légende de la figure 7	26
Tableau 3 : Age des skippers.....	28
Tableau 4 : Tarifs pratiqués par les centre et clubs	29
Tableau 5 : Tarifs pratiqués par les skippers <i>free-lance</i>	29
Tableau 6 : Existence de conflits et motifs évoqués	30

Liste des figures

Figure 1 : Répartition des structures affichant la pêche sportive	16
Figure 2: Localisation des sites	17
Figure 3 : Cadre opérationnel des activités de pêche sportive au sein des EHT	23
Figure 4 : Offre de produits de pêche sportive.....	24
Figure 5 : Proportion de séjours concernés par la pêche sportive en saison touristique haute	25
Figure 6 : Proportion de séjours concernés par la pêche sportive en saison touristique basse	25
Figure 7 : Profil de clients par type de structures.....	26
Figure 8 : Diversification des activités maritimes autres que la pêche sportive	27
Figure 9 : Spécialité des skippers <i>free-lance</i>	28
Figure 10 : Possession de moyens de pêche sportive.....	30
Figure 11 : Nombre de bateaux par Centre	31
Figure 12 : Types de pêche les plus cités par les skippers	33
Figure 13 : Degré de spécialisation des skippers selon les types de pêche.....	33
Figure 14 : Groupes d'espèces les plus citées par les skippers	34
Figure 15 : Nombre mensuel de sorties.....	35
Figure 16 : Affiliation à la FSFS	36
Figure 17 : Possibilité de compétition selon les structures	37
Figure 18 : Connaissance des motivations des clients nationaux et résidents	37
Figure 19 : Connaissance des motivations des clients non-résidents	38
Figure 20 : Estimation de la proportion de clients nationaux et résidents revenant.....	38
Figure 21 : Estimation de la proportion de clients non-résidents revenant	38
Figure 22 : Motivations des clients nationaux et résidents	39
Figure 23 : Motivations des clients non-résidents.....	39
Figure 24 : Relation avec les structures de recherche	40

Liste des diagrammes

Diagramme 1 : Saisonnalité des principales espèces déclarées par les skippers	34
Diagramme 2 : Saisonnalité des types de pêche	35

Liste des encadrés

Encadré 1 : Bref rappel historique de la pêche sportive au Sénégal	14
Encadré 2 : Présentation sommaire de la Fédération sénégalaise de Pêche sportive	14
Encadré 3 : Types de pêche sportive.....	32

Liste des sigles et acronymes

AMP : Aire marine protégée

ASA : American Sportfishing Association

CEDEAO : Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CIPS : Confédération internationale de la Pêche sportive

CRODT : Centre de Recherche océanographique de Dakar / Thiaroye

CV : Cheval Vapeur

DPM : Direction des Pêches maritimes

EAA : European Anglers Alliance

EHT : Etablissement d'hébergement touristique

EIFAC : European Inland Fisheries Advisory Commission

FAO : Food and Agriculture Organization

FIPS-ED : Fédération internationale de Pêche sportive Eaux douces

FIPS Mer : Fédération internationale de Pêche sportive en Mer

FIPS Mouche : Fédération internationale de Pêche sportive à la Mouche

FISL : Fédération internationale de Sport du Lancer

FSPS : Fédération sénégalaise de Pêche sportive

FST : Faculté des Sciences et Techniques

ICCAT : Commission internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique

IFAN : Institut fondamental d'Afrique noire

IGFA : International Game Fish Association

IRD : Institut de Recherche pour le Développement

ISRA : Institut sénégalais de Recherches agricoles

IUPA : Institut universitaire de Pêche et d'Aquaculture

Lbs : livres anglaises

MEF: Ministère de l'Economie et des Finances

UCAD : Université Cheikh Anta Diop de Dakar

Résumé

Promue depuis les années 1970 pour booster le tourisme, la pêche sportive sénégalaise a connu de grands moments avec ses titres de champion du monde en 2002 et 2003. Cette percée au niveau mondial n'a pas permis, pour autant, le développement de l'activité qui reste peu connue de beaucoup de sénégalais. La présente étude tente d'identifier les différents acteurs ainsi que la structuration de l'offre de pêche sportive au sein des structures qui la vendent en tant que produit principal ou de diversification, et voir ainsi son importance. Pour cela, elle s'est fondamentalement basée sur l'offre touristique. Une enquête menée auprès des établissements d'hébergement touristique (EHT), des centres et clubs de pêche sportive a permis de mettre en exergue certaines caractéristiques de ce produit dont le Sénégal possède un potentiel appréciable. Il en ressort qu'au niveau des pêcheurs, la pêche sportive reste l'affaire de touristes non-résidents puis de résidents. L'offre de pêche est faite à travers des structures spécialisées (centre et clubs de pêche), des EHT dont l'offre passe souvent par un partenariat ou une simple mise en contact avec des prestataires de pêche sportive pouvant même être des pêcheurs artisans. Une diversité d'acteurs agit dans l'informel portant préjudice aux réguliers par une concurrence déloyale. L'activité est annuelle avec toutefois une saisonnalité marquée comme pour la pêche au gros qui est le type de pêche le plus fréquent et dont les cibles principales sont les poissons à rostre.

Des actions urgentes allant dans le sens d'une meilleure identification des acteurs, de la promotion, d'investissements (ex. marina), de l'organisation et de la réglementation pourraient aider à pérenniser une activité importante pour le Sénégal et aux potentialités non négligeables et, dont la concurrence par des destinations de pêche proches de notre pays est une réalité depuis plusieurs années.

Mots clés : pêche sportive, tourisme, acteurs, processus, Sénégal

I. Introduction

Parmi les multiples activités aquatiques, la pêche dans sa diversité constitue l'une des plus importantes (FAO, 2006). Selon la finalité, on peut distinguer principalement : la pêche professionnelle (dite aussi commerciale) et la pêche récréative (sportive ou de loisir).

Au niveau mondial, la pêche professionnelle est la mieux suivie ; l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) publie annuellement la « Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture » où la pêche de loisir est à peine mentionnée (FAO, 2007). Au Sénégal, cette pêche récréative est également absente des rapports annuels de la Direction des Pêches maritimes (DPM) au niveau des Résultats généraux de la pêche maritime au Sénégal (MP/DPM, 2000, 2001, 2002) ; elle reste encore peu connue au Sénégal. Cette présente étude porte sur les acteurs et processus impliqués dans la dynamique de la pêche sportive au Sénégal, à travers le cas de Dakar et de la Petite Côte.

L'European Anglers Alliance (EAA) définit la pêche récréative comme étant la pêche qui n'est pas commerciale avec plusieurs buts dont le challenge, le sport, la récréation, l'exploit et la relaxation (<http://www.eaa-europe.org>). Elle note également la préférence du terme « pêche sportive » pour la pêche à la ligne récréative par certains pays ou organisations. La FAO (1997) quant à elle définit la pêche récréative comme celle pratiquée principalement à des fins sportives avec un objectif secondaire de capture pour la consommation. Pitcher et Hollingworth (2002) partagent également cette définition. Cowx (2002) ajoute que cette dernière inclut des ventes de surplus de captures pour compenser les coûts. Les termes « pêche sportive et récréative » sont mentionnés par l'ICCAT (2003) alors que la « pêche de loisir » est parfois évoquée par la FAO (2007). Ainsi, pour cette présente étude, nous regrouperons les appellations « pêche récréative », « pêche sportive » et « pêche de loisir » sous le terme de « pêche sportive ». Par ce terme, nous entendons toute pêche à la ligne pratiquée à des fins de récréation, de loisir ou de sport sans but principal de commercialisation.

Très pratiquée dans les pays développés (de l'Europe, Etats Unis, Canada, Australie, etc.), la pêche sportive mobilise, à titre fréquent ou occasionnel, un nombre important de personnes et

cela peut représenter d'importantes ressources financières selon Cook et Cowx (2006). Par exemple, ces auteurs estiment qu'aux Etats-Unis, seulement moins de 12% de la population n'ont jamais participé à la pêche récréative, 38 milliards de dollars Etats Unis ont été dépensés en 1996 ; en 2004, les captures totales annuelles de la pêche récréative au niveau mondial ont été estimées à 47 milliards de poissons ; en Europe, la population de pêcheurs récréatifs est évaluée à 21,3 millions en 1998. L'organisation régulière à travers le monde de nombreux salons de pêche sportive et l'existence de journaux et de sites Internet spécialisés témoignent de la vivacité de cette activité dans ces pays.

Le développement de cette pêche a vu naître, au niveau international, des institutions pour sa meilleure organisation. L'International Game Fish Association (IGFA), créée aux Etats-Unis le 7 juin 1939 est la première structure d'envergure internationale visant à organiser la pêche sportive. Depuis lors, elle édicte les principales règles observées lors des compétitions de pêche sportive ainsi que celles de l'homologation des records mondiaux (www.igfa.org).

La Confédération internationale de la Pêche sportive (CIPS), regroupant, pour la plupart, des pays européens, comporte quatre Fédérations internationales pour la Pêche sportive en Eaux douces (FIPS ED), la Pêche sportive à la Mouche (FIPS Mouche), la Pêche sportive en Mer (FIPS Mer) et le Sport du Lancer (FISL). Elle a vu le jour le 2 février 1952 à Rome et son champ d'action s'étend au monde entier (www.cips-fips.com).

Il existe aussi des organismes très actifs dans la pêche sportive et engagés dans la conservation des ressources halieutiques : American Sportfishing Association (ASA), European Inland Fisheries Advisory Commission (EIFAC), European Anglers Alliance (EAA), etc.

Selon Gartside, Harrison et Ryan (1999), les captures de la pêche récréative ont été longtemps considérées comme minimes par rapport à la pêche commerciale et donc ignorées par les gestionnaires des pêches. Pollock (1980), Henry (1984), West et Gordon (1994), estiment que pour certaines espèces, les captures des pêches récréatives égalent ou même dépassent celles de pêche commerciale ; donc leur prise en compte est nécessaire dans le cadre de la gestion des pêches. Dans le souci d'assurer la durabilité de la pêche sportive, un système de relâche des poissons capturés a été instauré et fait de plus en plus l'unanimité auprès des acteurs (Arlinghaus, 2007).

Quant aux pays en développement qui sont des destinations privilégiées pour la pêche sportive (www.voyagesdepeche.com), l'organisation de la pêche sportive reste malgré tout encore timide ; la pratique de cette activité n'est pas encore une réalité pour les populations de ces pays.

Toutefois, des pays comme le Sénégal ont décidé, pour promouvoir l'offre touristique dans son ensemble, de développer la pêche sportive. Celle-ci constitue un produit de contre-saison touristique (Wague, 2000) ; en effet, la saison touristique haute va de novembre à avril et celle basse de mai à octobre (source : Ministère chargé du tourisme) ; quant à la saison de pêche sportive, elle est haute en saison touristique basse tandis que sa basse saison coïncide avec la haute saison touristique (source : FSPS). C'est pourquoi, la Fédération sénégalaise de Pêche sportive (FSPS) a vu le jour en 1994 (encadré 2). Le Sénégal, à travers cette instance, est membre de l'IGFA, de la CIPS et de ses fédérations (www.fsp.sen). Cette fédération a connu des moments de gloire avec ses deux titres de champion du monde de « *big game* de traine hauturière » en 2002 et 2003, ainsi qu'un titre de vice champion du monde en 2003 (www.fsp.sen).

Ces trophées mondiaux n'ont cependant pas marqué l'amorce d'un réel développement de la pêche sportive au Sénégal. La connaissance de cette pêche semble rester l'affaire des initiés. Ainsi, selon Wague (2000), très peu d'études portent spécifiquement sur la pêche sportive. Néanmoins, il est possible de citer des études sur des espèces principalement ciblées par la pêche sportive¹ (Limouzy et Cayré, 1981 ; Diouf, 1987). Le Code de la Pêche maritime du Sénégal ne mentionne la pêche sportive que dans un seul alinéa de son Article 6 : « alinéa d : la pêche sportive est pratiquée à des fins récréatives » (Loi N° 98-32). La pêche sportive ne fait pas l'objet de dispositions particulières dans le décret d'application de la Loi portant Code de la Pêche (Décret N° 94-498).

Dès lors, une meilleure connaissance de la pêche sportive devient une nécessité malgré son récent passé glorieux au niveau mondial qui semble indiquer son importance. Mais, la pêche sportive est-elle vraiment importante au Sénégal ? Une bonne compréhension de cette activité à travers ses différentes composantes pourrait faciliter la mise en place d'une politique de

¹ Poissons à rostre et thons majeurs principalement

gestion clairement définie qui prendrait en compte les aspects fondamentaux pour son développement durable.

A cet effet, le présent mémoire, qui entre dans le cadre général de l'amélioration des connaissances pour la promotion de la pêche sportive au Sénégal, va s'atteler à mettre en exergue l'importance de cette pêche à travers une meilleure identification des acteurs et des processus impliqués. Cela passe par une enquête menée auprès des établissements d'hébergement touristique (EHT), des centres et clubs de pêche sportive ainsi que de certains opérateurs individuels ; une revue de l'offre et de la demande ainsi que du niveau de l'organisation de la pêche sportive est également entreprise.

Le mémoire s'articule autour de cinq points. Après l'introduction, le deuxième point décrit le matériel et les méthodes utilisées ; la présentation des résultats d'enquêtes menées auprès de différents acteurs de la pêche sportive constitue l'objet du troisième point abordé ; la discussion de ces résultats est ensuite abordée avant le dernier point, la conclusion et les suggestions.

Encadré 1 : Bref rappel historique de la pêche sportive au Sénégal

Rappel historique de la pêche sportive au Sénégal

Après la seconde guerre mondiale, des voyageurs espagnols remarquèrent la présence d'espadons voiliers et de marlins dans les eaux sénégalaises. Des marlins bleus furent pris sur palangres flottantes les 20 août et 16 septembre 1955 à 22/23 milles dans le W.N.W. du Cap Manuel.

En juillet 1963, au sud des bouées du chenal d'entrée au port de Dakar, Hubert Charaud, un coopérant français à l'IFAN, piqua un espadon voilier sur une palangrette, mais ce dernier s'échappa.

Il signa plusieurs articles sur la pêche sportive dans le journal *Dakar-matin* en 1964, articles qui tourmentèrent l'esprit des amateurs de pêche. Une fameuse phrase – Et si on créait un centre de pêche sportive comme en Floride ? – dont on ne se souvient pas de l'auteur, décida Denis Dejean (représentant régional de la Compagnie air France) à convaincre le président Senghor sur l'importance de l'activité pêche sportive dans le lancement du produit touristique sénégalais au niveau international. C'est ainsi qu'en 1965, Bertaux, conseiller technique à la présidence de la République, commandita une étude détaillée sur des possibilités de la création d'une station de « big game fishing » à Gorée. A la suite de cette étude, « **Le Relais de l'espadon** » avec 27 chambres et des bateaux de pêche vit le jour le 1^{er} janvier 1967.

Deux très grands pêcheurs furent appelés pour le développement de l'activité (P. Clostermann avec ses 20 fois le tour du monde et son ami C.B. Lambert.). Ils placèrent Dakar sur orbite. Pierre Clostermann, dans son œuvre « Des poissons si grands », baptisa Dakar le paradis halieutique. Il déclencha au sein des amateurs étrangers du Sénégal la première véritable vague de vocation.

Trois ans après son inauguration, le centre de Gorée fut transféré à Dakar, sous la direction de M. Collignon.

Se rendant compte du niveau élevé des charges d'exploitation, les autorités publiques, après un appel d'offres à la compagnie aérienne Air Afrique, céderont à celle-ci le centre de pêche qui fut rebaptisé « **Centre de Pêche Air Afrique** ».

Des performances de taille, attribuées à l'augmentation du nombre de sorties et à l'amélioration des techniques de pêche, furent réalisées la même année (doublement des prises des espadons voiliers qui passent de 632 en 1972 à 1230 en 1973) ; 2460 pêcheurs furent également reçus avec un nouveau record du Sénégal puis du monde établi par un Français, le docteur Delille (Un voilier 42,750 lbs capturé sur une ligne de 12 lbs de résistance).

Le centre de pêche Air Afrique organisa son premier concours de pêche en 1979. Par ailleurs, des performances y furent réalisées de 1973 à 1983, 12 records mondiaux furent capturés au large des côtes dakaroises.

A la disparition d'Air Afrique en 2002, le centre de pêche a été cédé à West African Fishing Club.

Pour donner un nouvel élan à la pêche sportive au Sénégal, la Fédération sénégalaise de Pêche sportive a vu le jour en 1994.

Source : Wague, 2000

Encadré 2 : Présentation sommaire de la Fédération sénégalaise de Pêche sportive

La Fédération sénégalaise de Pêche sportive (FSPS)

Crée en 1994, la FSPS est l'instance officielle pour le développement, la promotion, l'organisation et la formation de la pêche sportive en mer, en eau douce, du casting et de la pêche à la mouche au Sénégal. Elle est délégataire des pouvoirs du Ministère chargé de la Jeunesse et des Sports et bénéficie des prérogatives de puissance publique pour administrer, diriger, contrôler, développer la pratique de la pêche sportive sous toutes ses formes sur toute l'étendue du territoire national. Elle est aussi la seule habilitée à attribuer un titre national, international.

Dans sa mission, elle est agréée et collabore avec :

- Le Ministère de la Jeunesse et des Sports pour l'organisation des concours nationaux, internationaux ;
- Le Ministère du Tourisme et des Transports Aériens, pour participer au développement du tourisme halieutique ;
- Le Ministère chargé de la pêche pour la préservation des ressources halieutiques, la mise en œuvre et la réalisation du projet de création des récifs artificiels, de dispositifs de concentration de poissons (DCP) ;
- Le Ministère chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature pour la lutte contre la pollution marine de toute sorte et la protection de la faune et de la flore marines ;
- D'une manière générale, avec tous les ministères pouvant être concernés par les activités de la FSPS.

Elle est membre du Comité national olympique et sportif (CNOSS), de la CIPS et de ses différentes Fédérations, ainsi que de l'IGFA. Elle est actuellement au centre d'un important programme d'immersion de récifs artificiels.

Source : FSPS

II. Matériel et méthodes

Les strates géographiques et sites, les grands types d'acteurs ciblés par l'enquête, la base de sondage et l'échantillon sont décrits dans cette section.

Le matériel qui a constitué les éléments sur lesquels se porte l'étude et les méthodes utilisées sont l'objet de cette section.

2.1. Matériel

Le matériel concerne les sites de l'étude, les grands types d'acteurs, la base de sondage et l'échantillon et les outils informatiques ; les limites de la base de sondage sont aussi abordées.

2.1.1. Strates géographiques et sites

L'étude porte sur les zones touristiques de Dakar et de la Petite Côte (cf. cartes² de la figure 2). Ces deux zones sont ouvertes à la mer et jouent un rôle primordial dans l'activité touristique du Sénégal. En effet, Thiès avec la Petite Côte occupe la première place suivi de Dakar avec respectivement 27% et 22,7% de l'offre touristique nationale (MEF, 2005). L'essentiel de l'activité de pêche sportive est concentrée dans ces zones avec des structures spécialisées comme les centres et clubs de pêche sportive.

2.1.2. Les grands types d'acteurs ciblés par l'enquête

Les opérateurs de pêche sportive sont les structures ou individus qui proposent l'activité de pêche sportive à des clients. Ceux identifiés dans l'activité de pêche sportive sont assez divers et peuvent présenter une certaine typicité. Nous distinguons ainsi :

- les établissements d'hébergement touristique ;
- les centres de pêche sportive ;
- les clubs de pêche sportive ;
- les opérateurs individuels privés (genre structure familiale) ;
- les pêcheurs professionnels artisans qui se transforment à l'occasion en opérateurs de pêche sportive.

² Ces cartes ne respectent pas les normes de représentation géographiques notamment les échelles. Elles ont été aplatis pour pouvoir les figurer sur une page

Les établissements d'hébergement touristique, les centres et clubs de pêche sportive et les skippers sont présentés dans cette partie.

2.1.2.1. Etablissements d'hébergement touristiques (EHT)

Les structures d'accueil de la plupart des pêcheurs sportifs sont les établissements d'hébergement touristique qui sont classés selon les normes de la CEDEOA en hôtels, auberges, campements et résidences (source : Ministère chargé du Tourisme au Sénégal). Celles qui sont choisies dans le cadre de cette étude sont celles qui affichent la pêche sportive parmi les produits qu'elles offrent³. La figure 1 ci-dessous représente la répartition de ces structures selon les localités des zones touristiques retenues.

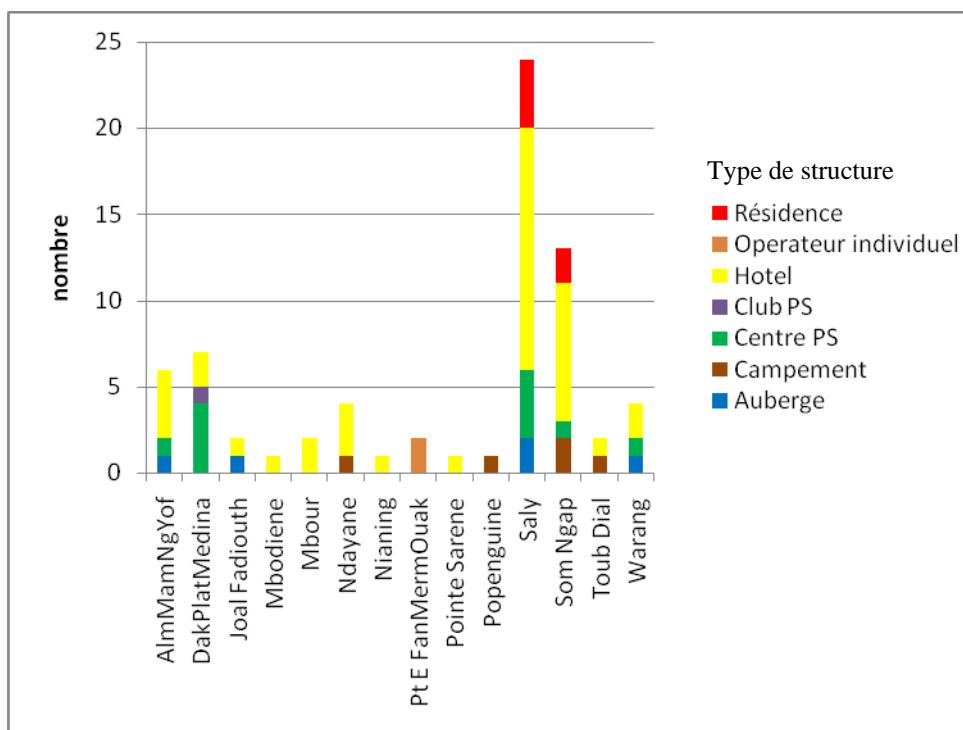


Figure 1 : Répartition des structures affichant la pêche sportive

³ L'affichage de la pêche sportive pris en compte est celui figurant dans le site www.ausenegal.com où un recensement des établissements d'hébergement touristique du Sénégal existe.

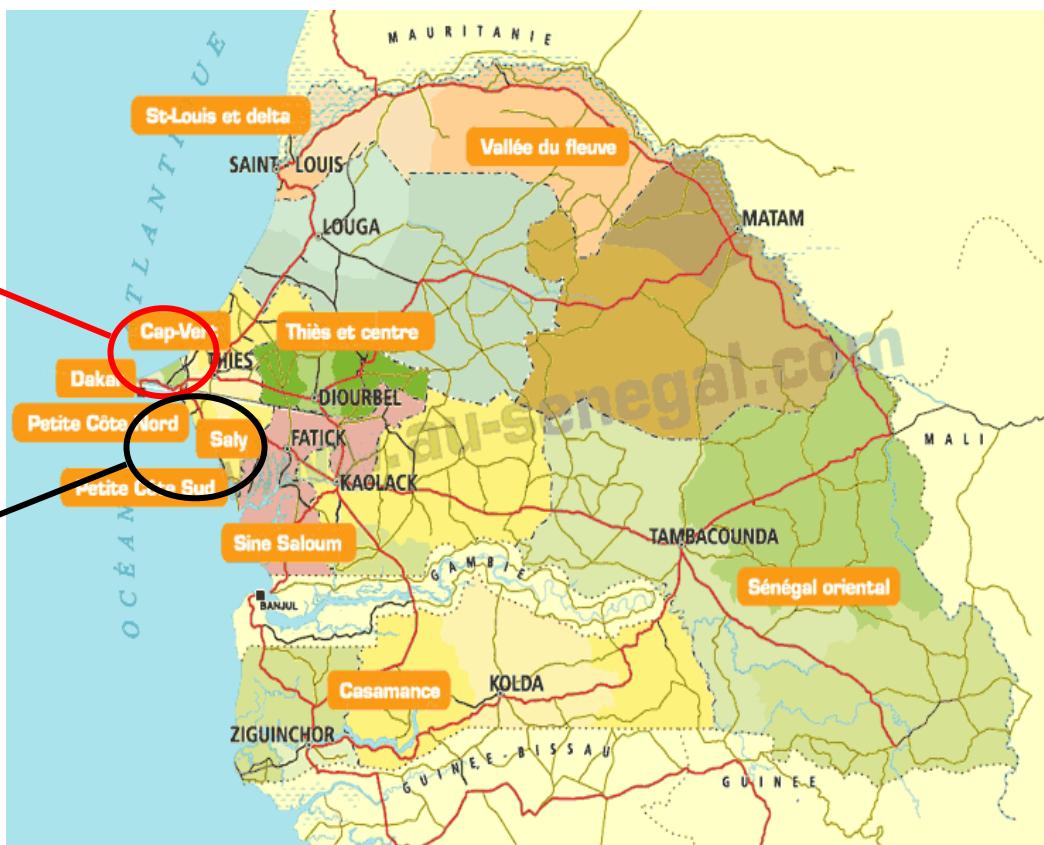
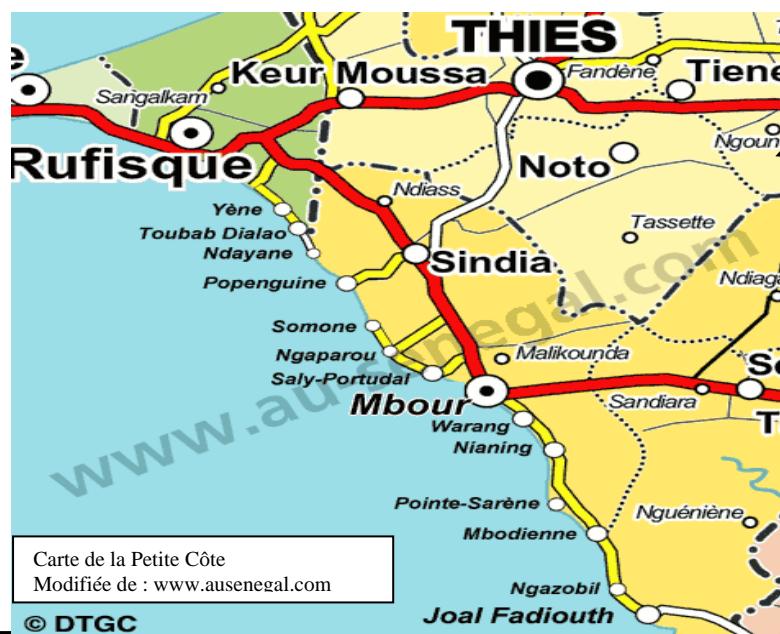


Figure 2: Localisation des sites

que de la pêche sportive au Sénégal : Cas de Dakar et de la Petite Côte
Sire IUPA – 2008 – cjpmanel

2.1.2.2. Centres et clubs de pêche sportive

Les centres de pêche sportive sont des structures spécialisées dans la commercialisation du produit que constitue la pêche sportive. Les clubs, qui sont des structures associatives, regroupent des membres adhérant pour leur passion de l'activité. Ces structures sont, par excellence, les lieux où la pêche sportive est la plus dynamique.

2.1.2.3. Skippers (capitaines) de bateaux

Les skippers commandent les bateaux de pêche et jouent un rôle important dans l'activité de pêche elle-même. Nous distinguerons deux catégories de skippers : les skippers des structures (établissements d'hébergement touristique, centres et clubs) et les skippers *free lance* qui ne sont pas rattachés à une structure et qui opèrent pour leur propre compte. Ces skippers *free lance* sont :

- les opérateurs individuels privés possédant un équipement de pêche sportive et qui vendent l'activité de pêche sportive ;
- les pêcheurs professionnels artisans qui se transforment à l'occasion en opérateurs de pêche sportive.

2.1.3. Base de sondage et échantillon

La base de sondage des structures (centres, clubs et EHT) a été constituée à partir du site Internet www.ausenegal.com. Le site se présente comme le guide du voyage, du tourisme, de l'art et de la culture au Sénégal ; il recense les EHT avec des indications sur les différents produits qu'ils offrent. Parmi ces produits, la pêche (sportive⁴) qui nous intéresse est matérialisée par une icône de poisson (☞).

Les hôtels représentent 57% de la base de sondage, suivis par les centres (15,7%) ; un seul club y figure (Annexe B).

La moitié des structures enquêtées est constituée d'hôtels, alors que près du tiers sont représentés par les centres (Tableau 1).

⁴ Le qualificatif « sportive » ne figure pas dans les indications des différents produits offerts par les EHT dans le site Internet consulté.

Tableau 1 : Nombre d'EHT, centres, clubs et skippers listés et enquêtés par localité

Localité	Auberge		Campement		Résidence		Centre PS		Club PS		Hôtel		Skipper structure		Skipper free-lance		Total	
	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B
Dakar Plateau Medina	-	-	-	-	-	-	2	4	1	1	1	2	2	-	-	-	6	-
Almadies Mamelles Ngor Yoff	1	1	-	-	-	-	1	1	-	-	1	4	2	-	1	-	6	-
Point E Fann Mermoz Ouakam	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-
Somone Ngaparu	-	-	1	2	-	2	1	1	-	-	2	8	-	-	3	-	7	-
Ndayane	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	-
Popenguine	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Toubab Dialaw	--	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-
Saly		2	-	-	-	4	3	4	-	-	3	14	7	-	-	-	13	-
Warang	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	1	2	-	-	-	-	1	-
Nianing	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	1	-	2	-
Pointe Sarène	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	1	-
Mbour	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-
Mbodiène	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-
Mbodiène	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-
Joal Fadiouth	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	2	-
Total	2	5	1	5	-	6	7	11	1	1	11	40	13	-	5	-	40	-
Pourcentage enquêté par rapport à l'échantillon	40		20		-		63,63		100		27,5		-		-		-	

Légende : E : Echantillon ; B : Base de sondage

2.1.4. Outils informatiques

Les applications Excel et Access de Microsoft Office ont été utilisés. Access a servi à confectionner une base de données pour regrouper les données des enquêtes menées. Les requêtes ont été exportées vers Excel pour certains calculs et des graphiques.

2.1.5. Limites de la base de sondage

Le site Internet qui a servi à la confection de la base de sondage des structures présente des insuffisances quant à la complétude des données qui y sont collectées. En prenant le cas des clubs de pêche sportive, un seul a été signalé dans le site alors que les sources de la FSPS en relèvent trois ; l'ajout et la suppression d'établissements ne sont pas automatiques comme remarqué lors de l'enquête.

La publicité de l'activité de pêche par les EHT ne se traduit pas nécessairement par sa pratique au sein de ces structures. Ceci a été constaté lors de la réalisation de l'enquête, plusieurs établissements déclarant sa non-existence ou son abandon alors que l'affichage est bien présent.

Malgré ses insuffisances, ce site est la seule source disponible parmi celles consultées⁵, où un grand nombre de données peuvent être collectées sur les EHT et autres structures œuvrant dans le tourisme. Les divers produits et autres services proposés sont indiqués par des icônes, permettant ainsi de croiser la pêche au tourisme. Le site fait l'objet de mise à jour⁶.

⁵ Ministère chargé du tourisme au Sénégal, www.destination-senegal.com ; www.senegalaisement.com ; www.diawara.org ; www.senegaltravel.biz

⁶ La dernière mise à jour des établissements date du 21 octobre 2007.

2.2. Méthodes

Les méthodes regroupent l'échantillonnage, l'élaboration des questionnaires, la réalisation des enquêtes suivie de leur traitement.

2.2.1. Echantillonnage

Etant donné le petit nombre de centres et de clubs figurant dans le site Internet mentionné ci-dessus, il a été préféré de procéder à une consultation exhaustive de ces structures⁷. Cette stratégie a été également adoptée pour les EHT sauf pour les hôtels dont 1/3 était ciblé. L'inexistence de base de sondage a été la particularité au niveau des skippers. C'est ainsi que pour chaque centre de pêche, un skipper (en général le skipper en chef) a été interviewé. Quant aux skippers *free-lance*, un ciblage dans quelques localités a été opéré.

2.2.2. Questionnaires

Deux questionnaires (cf. Annexes E et D) ont été élaborés. L'un avait pour cible les EHT et les centres et clubs, tandis que l'autre s'intéressait aux skippers.

Les thèmes abordés par les questionnaires portent sur :

- l'identification des opérateurs, du skipper et de la clientèle ;
- les moyens mis en œuvre ;
- l'activité de pêche sportive ;
- la motivation et la fidélité de la clientèle ;
- les compétitions ;
- les relations avec les services administratifs de pêche ou structures de recherche.

2.2.3. Réalisation des enquêtes de terrain

L'enquête s'est déroulée sur quatre jours au niveau de Dakar et sur sept jours au niveau de la Petite Côte. Elle a nécessité des déplacements *in situ* dans les différentes localités des deux zones touristiques choisies.

Des entretiens directs ont permis l'interview de toutes les cibles qui ont participé à l'enquête. D'autres entretiens ont également permis de recueillir des informations auprès de personnes-ressources ayant une longue pratique de l'activité de pêche sportive.

⁷ Certaines de ces structures ne figurent effectivement pas dans le site web.

Des difficultés par rapport à la méfiance des interviewés n'ont pas permis d'atteindre un nombre plus important d'enquêtés ; un certain manque de culture d'enquête est notée, ce qui indubitablement a nui à la qualité des données collectées. Certaines structures, bien qu'affichant l'activité de pêche sportive, ont déclaré qu'elles n'étaient plus pratiquée ; d'autres ont simplement estimé qu'elles ne se sentaient pas concernées par l'enquête. Il est même arrivé qu'un skipper de centre de pêche déclare que les tarifs pratiqués étaient secrets, ce qui est paradoxal puisque ces tarifs sont destinés au public.

2.2.4. Traitement des enquêtes

Les enquêtes ont été saisies dans une base de données Access, et des analyses croisées ont permis d'élaborer des tableaux qui sont exportés vers Excel pour certains calculs et la confection de graphiques.

Le matériel et les méthodes utilisés ont permis de produire des résultats présentés dans les pages qui suivent.

III. Résultats

Les résultats issus de l'enquête menée sur les établissements d'hébergement touristique, les centres et clubs de pêche sportive ainsi que sur les skippers sont présentés dans ce chapitre. Ils concernent les opérateurs, les skippers, les moyens de pêche, l'activité de pêche, les compétitions, la fidélité et les motivations de la clientèle de pêche sportive, et enfin les relations avec les services administratifs de pêche ou centres de recherche.

3.1. Opérateurs

Cette partie traite du cadre opérationnel de l'activité de pêche au sein des EHT, de la typicité de l'offre, des proportions des séjours de pêche, du profilage des clients des structures et de la diversification des produits maritimes.

3.1.1. Cadre opérationnel de l'activité de pêche dans les EHT

L'organisation de l'activité n'est pas la même au niveau des différents types de structure et une première distinction selon le cadre opérationnel peut être faite.

Trois EHT parmi les quatorze (21,42 %) offrent le produit à travers un centre de pêche sportive alors qu'il n'y a pas de structure particulière pour le reste comme indiqué sur la figure 3 ci-après.

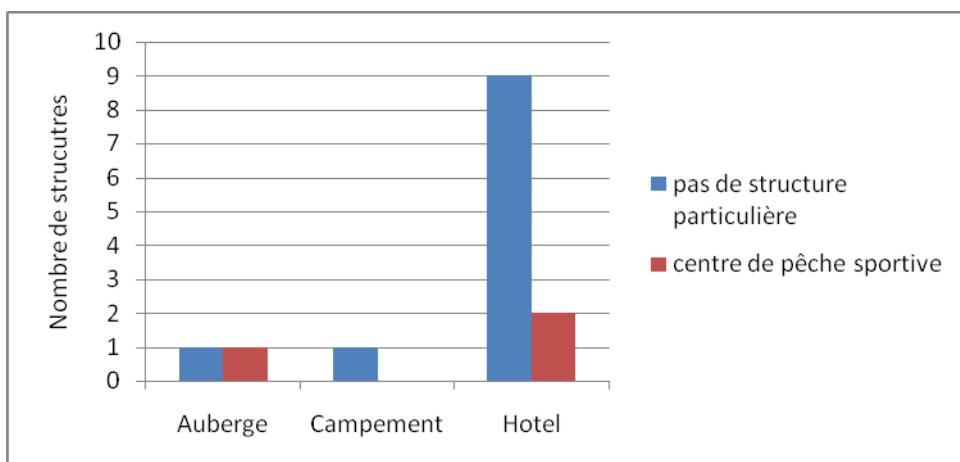


Figure 3 : Cadre opérationnel des activités de pêche sportive au sein des EHT

3.1.2. Typicité de l'offre

L'offre du produit de « pêche sportive » consiste essentiellement en :

- Un package de produits de pêche sportive : ce package est un ensemble de biens et services fournis comprenant fondamentalement la location du bateau, du matériel de pêche, du skipper et de l'appât ; la nourriture et la boisson, bien que souvent offertes, n'en font pas systématiquement partie.
- Une mise en contact avec des prestataires de pêche sportive : la structure d'accueil ne fait que mettre en contact le client pêcheur avec des opérateurs qui vendent l'activité pêche, sans recevoir une commission sur la transaction.
- Un accord de sous-traitance : la structure d'accueil reçoit une commission sur l'activité de pêche de la part du prestataire (de pêche sportive). Ce dernier peut lui aussi recevoir une commission si c'est lui qui fait venir le pêcheur et lui trouve une structure d'accueil.

La figure 4 montre que les centres et les clubs offrent le produit sous forme de package alors que les EHT, pour leur grande majorité, mettent les clients en contact avec les prestataires de « pêche sportive ». Un seul cas de sous-traitance est signalé.

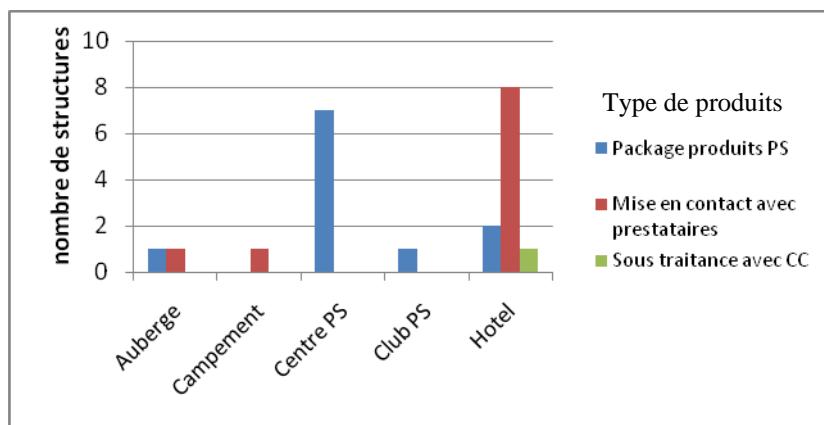


Figure 4 : Offre de produits de pêche sportive

3.1.3. Proportions des séjours de pêche

Les clients qui sont accueillis dans les EHT s'intéressent à différentes activités dont la pêche sportive pour certains. La proportion de séjours concernés par la pêche sportive en saison touristique haute est moyenne pour six EHT et est également faible pour six autres ; elle est signalée forte par un hôtel une seule fois (figure 5).

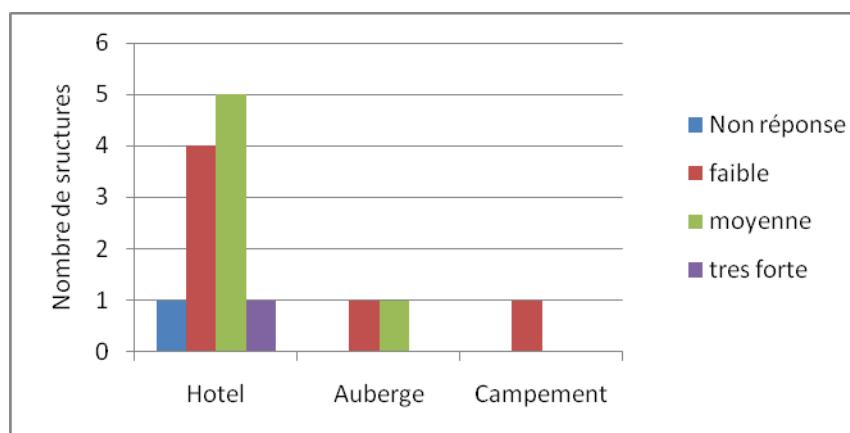


Figure 5 : Proportion de séjours concernés par la pêche sportive en saison touristique haute

En saison touristique basse, la proportion de séjours concernés par la pêche sportive est généralement faible à moyenne (figure 6), ce qui n'est pas très contrasté avec la saison haute.

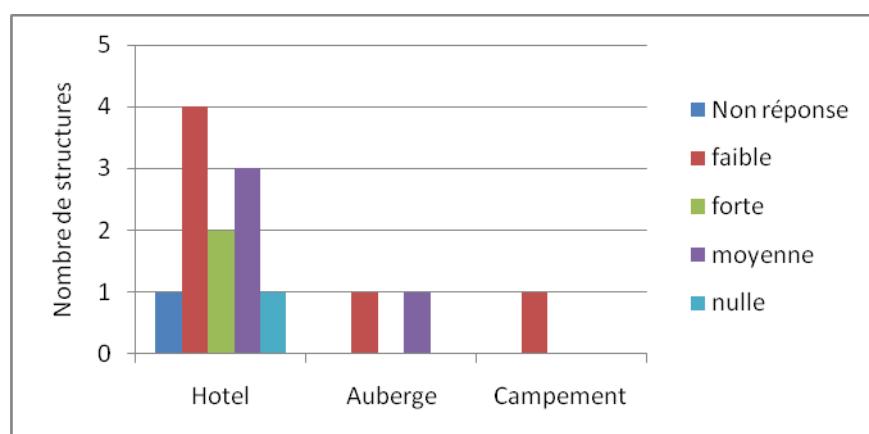


Figure 6 : Proportion de séjours concernés par la pêche sportive en saison touristique basse

3.1.4. Profilage des clients des structures

La clientèle des EHT et des centres et clubs présente une variété dont certaines tendances peuvent être retenues. Une diversité de types de clients de pêche sportive est révélée par leur profilage selon les structures. D'après la figure 7, peu de clients nationaux s'adonnent à la pêche sportive par rapport aux résidents ; les non-résidents quant à eux forment l'essentiel de la clientèle de pêche sportive au niveau des différentes structures.

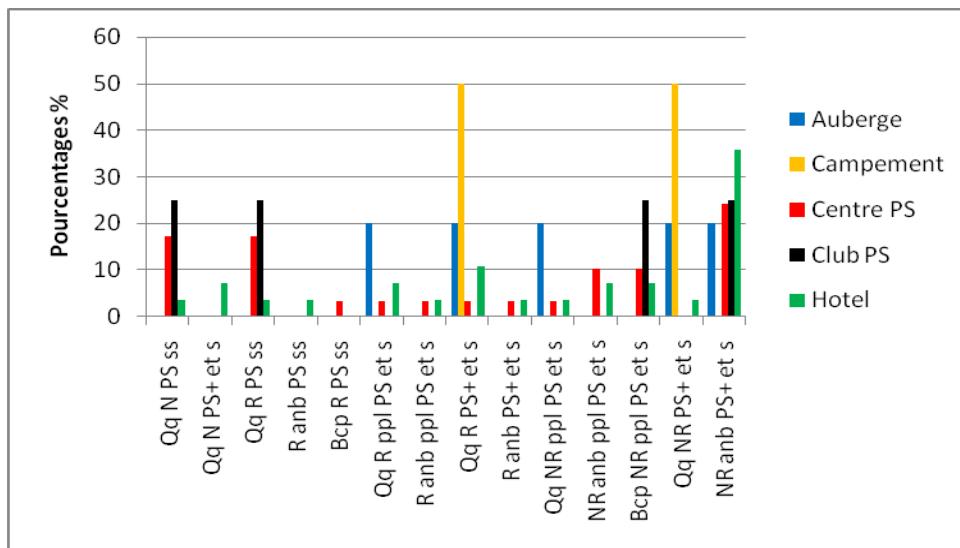


Figure 7 : Profil de clients par type de structures

NB : Les valeurs sont des pourcentages d'occurrence de type de clients rapportée au nombre total d'occurrences par type de structures.

Tableau 2 : Légende de la figure 7

Qq N PS ss	Quelques clients nationaux de pêche sportive sans séjour
Qq N PS+ et s	Quelques clients nationaux de pêche sportive et autres activités avec séjour
Qq R PS ss	Quelques clients résidents de pêche sportive sans séjour
R anb PS ss	Clients résidents assez nombreux de pêche sportive sans séjour
Bcp R PS ss	Beaucoup de clients résidents de pêche sportive sans séjour
Qq R ppl PS et s	Quelques clients résidents principalement de pêche sportive avec séjour
R anb ppl PS et s	Clients résidents assez nombreux principalement de pêche sportive avec séjour
Qq R PS+ et s	Quelques clients résidents de pêche sportive et autres activités avec séjour
R anb PS+ et s	Clients résidents assez nombreux de pêche sportive et autres activités avec séjour
Qq NR ppl PS et s	Quelques clients non résidents principalement de pêche sportive avec séjour
NR anb ppl PS et s	Clients non résidents assez nombreux de pêche sportive principalement avec séjour
Bcp NR ppl PS et s	Beaucoup de clients non résidents principalement de pêche sportive avec séjour
Qq NR PS+ et s	Quelques clients non résidents de pêche sportive et autres activités avec séjour
NR anb PS+ et s	Clients non résidents assez nombreux de pêche sportive et autres activités avec séjour

3.1.5. Diversification des produits maritimes

Une certaine diversification de l'offre de produits concernant des activités maritimes est notée au sein des structures ; il s'agit des excursions, de la plongée et des scooters de mer. Cette diversification concerne surtout les centres de pêche sportive (figure 8).

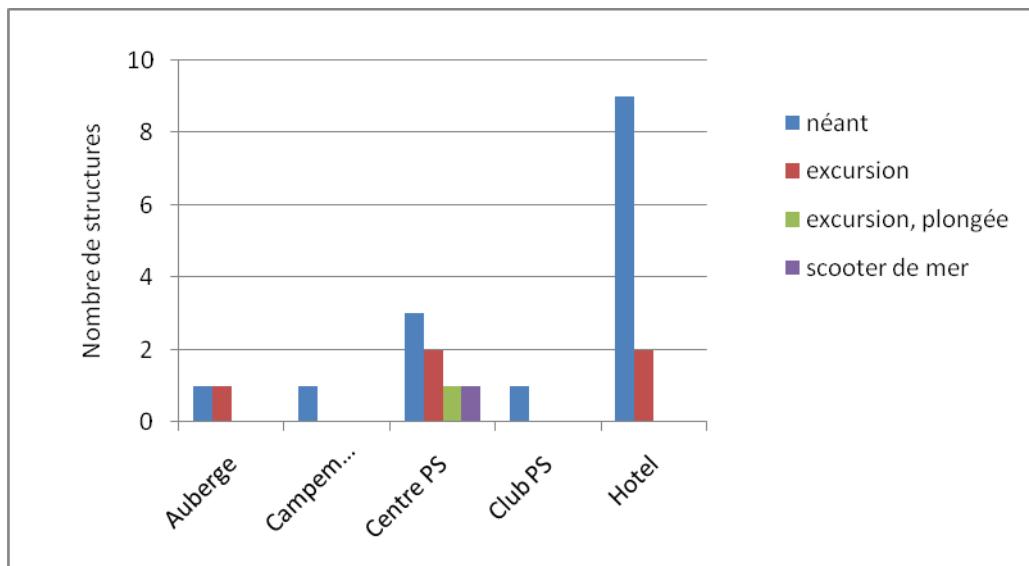


Figure 8 : Diversification des activités maritimes autres que la pêche sportive

3.2. Les skippers

Cette partie traite de l'âge des skippers, de leur spécialité, des tarifs pratiqués ainsi que des conflits dans lesquels ils sont impliqués.

3.2.1. Age des skippers

L'âge moyen des skippers⁸ est relativement élevé, 51 ans environ pour les skippers des structures formelles et 43 ans pour les skippers *free lance* ; ces derniers sont plus jeunes (tableau 3).

⁸ Il n'est tenu compte ici que d'un skipper par structure ; en général, c'est le skipper principal.

Tableau 3 : Age des skippers

Age des skippers des EHT, centres et clubs (ans)	63	39	65	40	42	49	55	68	38	62	38
	moyenne : 50,81 ans ; écart type : 12,05 ans										
Age des skippers <i>free lance</i> (ans)	49	27	63	41	30	34	59				
	moyenne : 43,28 ans ; écart type : 14,15 ans										

3.2.2. Spécialité des skippers

Les skippers *free lance* de la zone touristique de Dakar semblent davantage diversifier leurs techniques de pêche et sont les seuls à signaler la pêche au gros (figure 9).

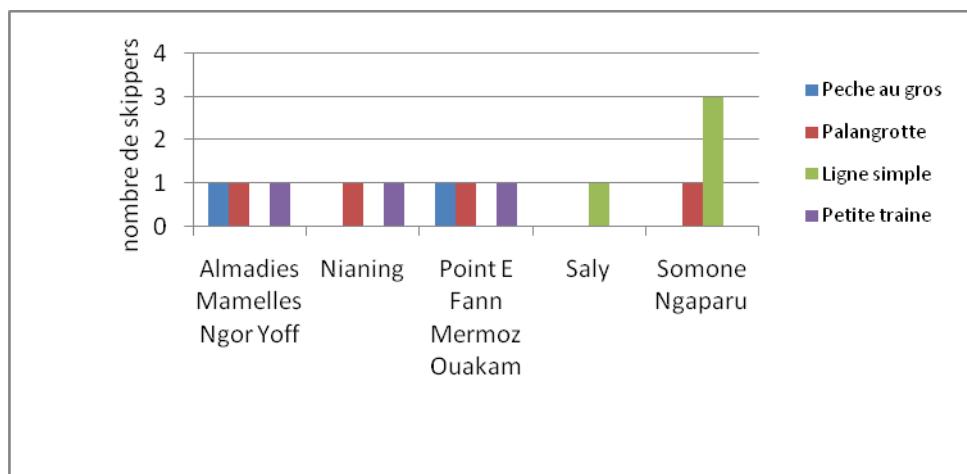


Figure 9 : Spécialité des skippers *free-lance*

3.2.3. Tarifs pratiqués

Les structures spécialisées dans la pêche sportive pratiquent différents tarifs pour les packages (Pkg) de produits ; ces tarifs sont pour la plupart basés sur une journée de pêche et vont de 60 000 à 380 000 FCFA selon le type de pêche ; ceux des structures au niveau de Ngor sont moins élevés. La pêche au gros constitue le type le plus cher (avec une moyenne de 274 000 FCFA pour un écart type de 72 275 FCFA). La palangrotte et la petite traine présentent aussi des tarifs variables (Tableau 4).

Tableau 4 : Tarifs pratiqués par les centre et clubs

Nom Localité	Tarif package pêche au gros /journée	Tarif package pêche au gros /demi journée	Tarif Package Palangrotte /journée	Tarif Package Palangrotte /demi journée	Tarif Package traine /journée	Tarif Package Traine /demi journée
Somone Ngaparu	250000		220000		60000	-
Saly	250000	170000	250000	170000	-	-
Almadies Mamelles Ngor Yoff	195000	130000	100000	-	-	-
Saly	250000	-	70000	-	240000	-
Dakar Plateau Medina	350000	-	200000	-	200000	-
Joal Fadiouth	200000	-		-	130000	-
Saly	380000	-	290000	-	120000	-
Saly	330000	-	0	210000	-	-
Dakar Plateau Medina	300000	-	150000	-	150000	-
Almadies Mamelles Ngor Yoff	160000	75000	60000	-	-	-

Les tarifs déclarés par les skippers *free lance* de la zone touristique de Dakar sont plus élevés que ceux de la Petite Côte (tableau 5) ; ils varient de 30 000 à 60 000 FCFA la journée avec des prix plus élevés pour la pêche au gros (les zones de pêche sont proches de la côte).

Tableau 5 : Tarifs pratiqués par les skippers *free-lance*

	Almadies Mamelles Ngor Yoff	Nianing	Point E Fann Mermoz Ouakam	Somone Ngaparu
Tarif Pkg Pêche au Gros/jrné	50000	-	60000	-
Tarif Pkg Palangrotte/jrné	35000	40000	60000	40000
Tarif Pkg Petite traine/jrné	40000	40000	60000	-
Tarif Ligne simple/demi -jrné	-	-	-	30000
Tarif Ligne simple/demi -jrné	-	-	-	40000
Tarif Ligne simple/demi -jrné	-	-	-	40000

3.2.4. Conflits

Un nombre relativement faible de skippers est impliqué dans des conflits avec d'autres usagers au cours de l'activité de pêche sportive comme l'indique le tableau 6.

Tableau 6 : Existence de conflits et motifs évoqués

	Existence conflits		Localité	Conflits avec PA	Conflits avec PS
	Oui	Non			
skippers <i>free lance</i>	2	5	Point E-Fann-Mermoz-Ouakam	concurrence	concurrence
			Somone-Ngaparu	dispute sur la propriété de poisson autour de bouées ⁹	-
			Somone-Ngaparu	-	plaintes pour non relâche
skippers EHT-Centre-Club	2	9	Saly	-	plongeurs
			Dakar Plateau-Medina	pêche autour de bouées	-

3.3. Moyens de pêche

Tous les centres ainsi que le club de pêche disposent de leurs propres moyens pour la pêche sportive (bateaux et autres matériels de pêche). L'activité de pêche est menée dans le cadre d'un centre au sein des trois (03) hôtels dont la possession de moyens est signalée (figure 10).

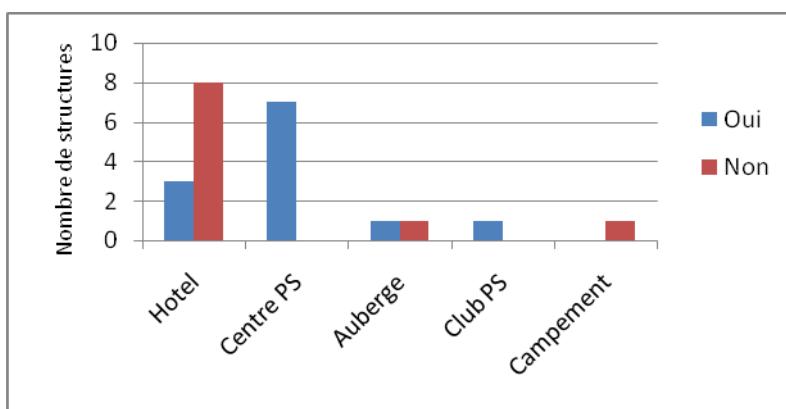


Figure 10 : Possession de moyens de pêche sportive

⁹ Dans cette pêche (hameçon appâté et relié à une bouée visible en surface), la bouée sert surtout à empêcher le gros poisson de s'échapper en emportant l'esche dès qu'ils ont mordu ; la mobilité de la bouée signale ainsi au pêcheur une touche et celui-ci n'aura qu'à remonter le poisson qui se sera épuisé en tentant d'emporter la bouée. Cette pêche est très décriée par un certain nombre d'opérateurs qui la considèrent comme un massacre des espèces ciblées par la pêche sportive.

Les bateaux de pêche utilisés sont pour l'essentiel des coques « *open* » et des bateaux avec un petit pont (qualifiés « d'embarcations pontées » dans le questionnaire). La taille de ces bateaux va de 6,5m à 10m de longueur.

Les pêcheurs *free lance* utilisent des embarcations traditionnelles en bois ; il existe cependant un centre de pêche qui possède une unité de ce type de moyen de navigation.

La figure 11 ci-après décompte le nombre de bateaux de huit (08) centres dont les données ont pu être obtenues.

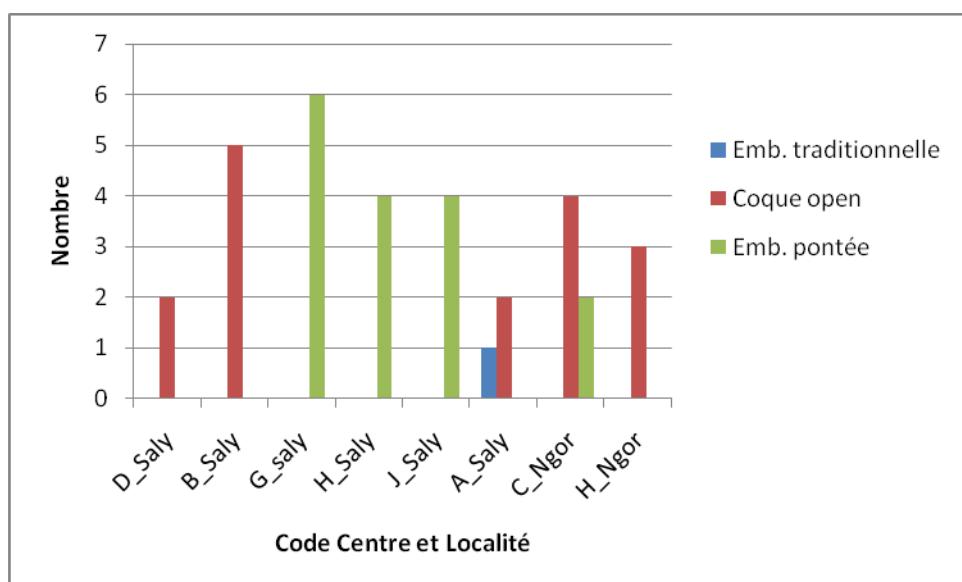


Figure 11 : Nombre de bateaux par Centre

Les puissances motrices vont de 150 CV à 460 CV pour les bateaux pontés et de 110 CV à 230 CV pour les coques open. Les moteurs sont parfois doublés pour les bateaux. Les pirogues traditionnelles utilisent des moteurs de 15 à 60 CV.

L'existence des équipements d'aide à la navigation (GPS, sondeur, VHF) est signalée ainsi que le matériel de sécurité : gilets de sauvetage (toujours), radeau de survie (parfois) ; il en est de même des cannes à pêche complètes de divers types.

3.4. Activité de pêche

Les résultats de l'activité de pêche présentés concernent les types de pêche, la spécialisation des skippers, les principales espèces ciblées, la saisonnalité (type de pêche et espèces), les sorties de pêche.

3.4.1. Types de pêche

Sept (07) types de pêche ont été déclarés par les skippers de pêche sportive. Ces types de pêche sont brièvement décrits dans l'encadré 3.

Encadré 3 : Types de pêche sportive

Selon l'endroit d'où la pêche est faite, on peut distinguer :

- La pêche du bord
- Pêche en bateau (ancré ou en dérive)
- La pêche hauturière (big-game fishing)

(source : www.cips-fips.com)

On peut classer les types de pêche en deux groupes :

- Types de pêche statique (la pêche au coup avec amorçage du poisson)
- Types de pêche dynamique (la pêche sportive)

Une diversité de variantes de ces pêches existent tant en eaux douces qu'en mer. Nous relevons ici la définition de certains types de pêche déclarés par les skippers enquêtés.

La pêche au gros est la pêche sportive des grands poissons comme le thon, le marlin, l'espadon voilier.

La palangrotte, qui se pratique au mouillage, consiste à descendre l'appât sur le fond à l'aide d'un lest et dès qu'il touche le fond on le remonte un peu pour tendre la ligne. Cette pêche est pratiquée à la main ou avec une canne courte.

La traine, lourde (grande) ou légère (petite traine), est pratiquée en laissant traîner une ligne à main sur laquelle est fixée une planchette qui remonte lorsqu'il y a prise marquant ainsi le début du combat.

(source : www.jcpoirot.com)

La ligne simple est ainsi nommée (par les skippers free lance pêcheurs professionnels) car c'est juste le fil qui enroulé autour d'un plioir (en bois ou en liège) ; on la distingue d'une autre variante de la palangrotte où la ligne est montée sur une canne.

La grande pêche s'oppose à la petite pêche par la taille des espèces ciblées.

La pêche côtière se justifie par sa zone d'action qui reste proche des côtes.

(source : entretiens personnels)

La pêche au gros, la palangrotte et la petite traine constituent les trois types de pêche les plus cités par les skippers (figure 12). Un seul skipper a fait référence à la grande pêche et la petite pêche.

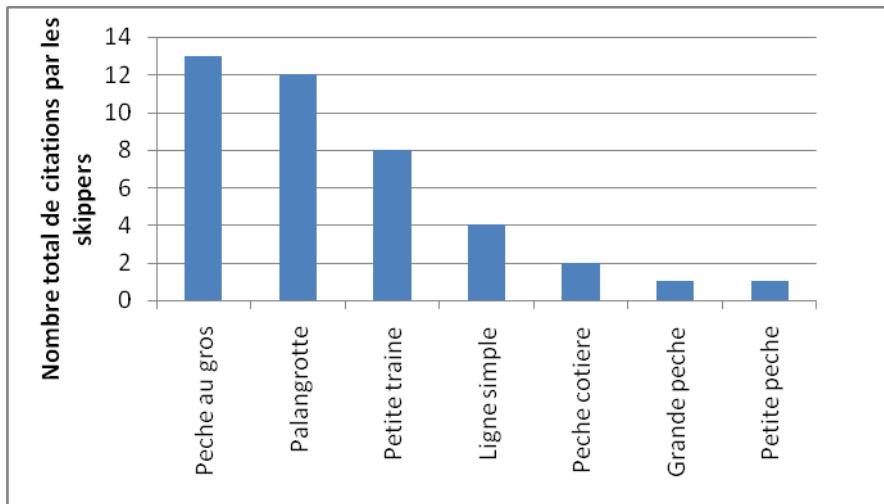


Figure 12 : Types de pêche les plus cités par les skippers

3.4.2. Spécialisation des skippers

La majorité des skippers pratique deux ou trois types de pêche comme le montre la figure 13. Les déclarations de la pratique d'un seul type de pêche sont faites par des pêcheurs artisans de la Petite Côte qui se transforment à l'occasion en skippers de pêche sportive.

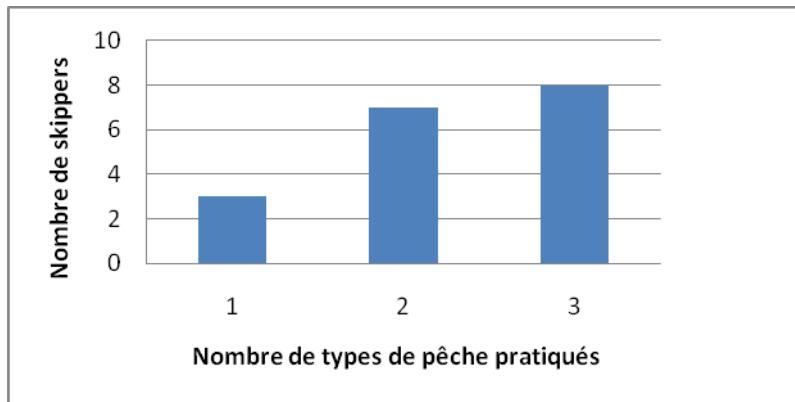


Figure 13 : Degré de spécialisation des skippers selon les types de pêche

3.4.3. Principales espèces ciblées

Une multitude d'espèces intéressent les skippers. Les cinq groupes les plus cités sont : les dorades, les voiliers, les marlins, les mérous, les carpes et les carpes rouges (figure 14). La plupart de ces espèces sont évidemment choisies pour la combativité qu'elles opposent à leur capture.

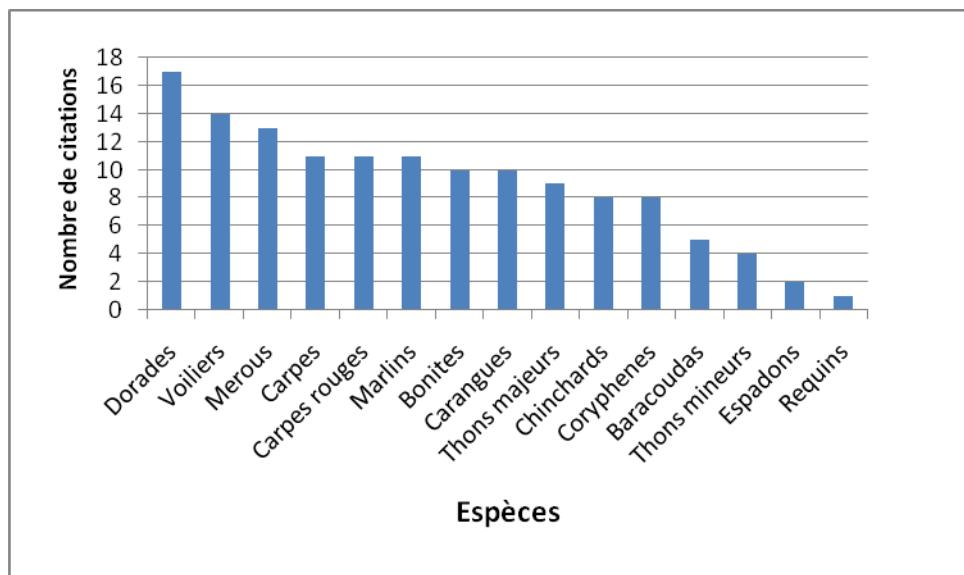


Figure 14 : Groupes d'espèces les plus citées par les skippers

3.4.4. Saisonnalité des principales espèces et des types de pêche

La moitié des groupes de poissons déclarés par les pêcheurs sont pêchés tout au long de l'année ; cependant, les grosses espèces, très recherchées par la pêche sportive, ne sont signalées que pendant la période des eaux chaudes dans notre zone maritime (diagramme 1).

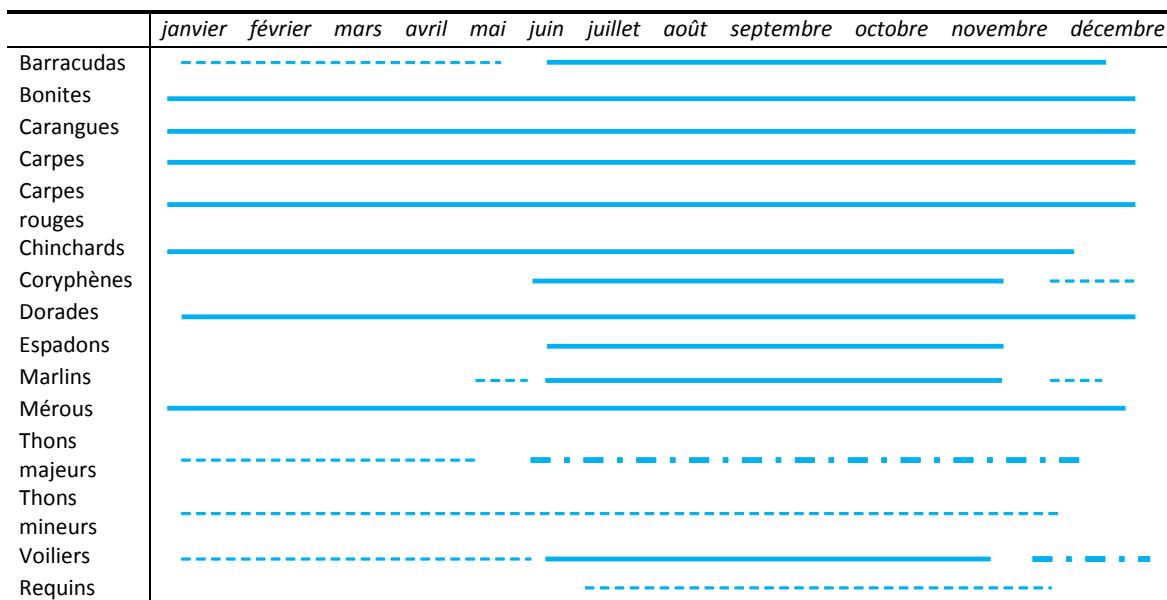


Diagramme 1 : Saisonnalité des principales espèces déclarées par les skippers

légende — : période de forte occurrence ; — · — : période de moyenne occurrence ;
— · · · · : période de faible occurrence

La plupart des types de pêche peut se pratiquer tout au long de l'année ; toutefois l'importante pêche au gros reste saisonnière et est signalée principalement de juin à novembre (diagramme 2).



Diagramme 2 : Saisonnalité des types de pêche

Légende : — : période favorable ; - - - : période moyenne

3.4.5. Nombre mensuel de sorties

Les skippers déclarent un certain nombre mensuel de sorties de pêche sportive. Les fourchettes de nombre mensuel de sorties de 1 à 3 et de 9 à 15 sont les plus fréquentes (figure 15) ; la pêche au gros est le type de pêche dont le nombre déclaré a eu à dépasser 15 sorties dans le mois. Mais comme le skipper pratique souvent deux à trois types de pêche, on peut envisager que le nombre total de sorties dans le mois atteigne des valeurs plus grandes.

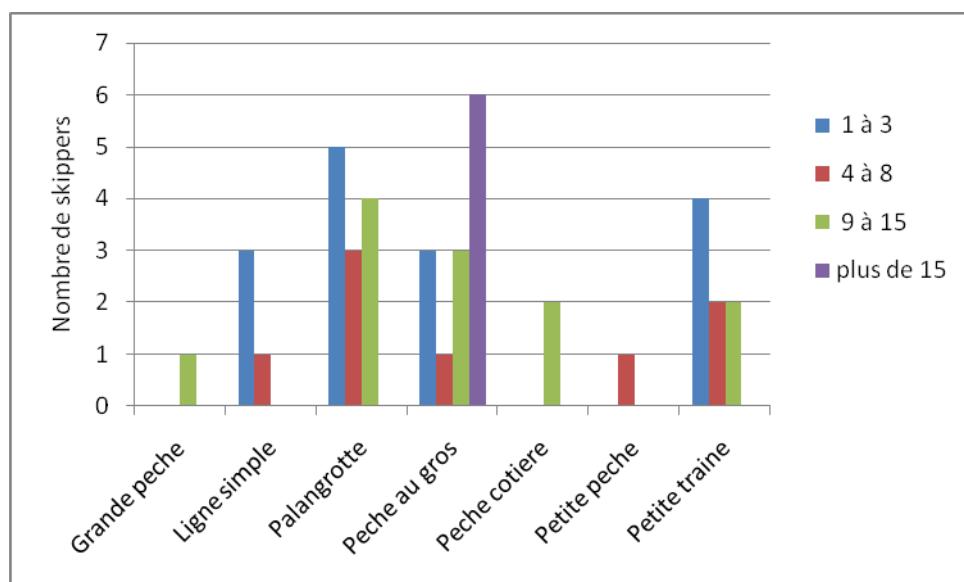


Figure 15 : Nombre mensuel de sorties

3.5. Compétitions

Plusieurs compétitions, tant nationales qu'internationales, sont organisées annuellement (Annexe C : liste des compétitions au Sénégal en 2004). Elles se déroulent à Dakar et à Saly le plus souvent.

3.5.1. Affiliation à la FSPS

L'affiliation à la Fédération de Sénégalaise de Pêche Sportive concerne exclusivement les structures spécialisées dans la pêche sportive (centres et clubs) ; les EHT dont il est fait mention de l'affiliation dans la figure 16 disposent d'un centre de pêche.

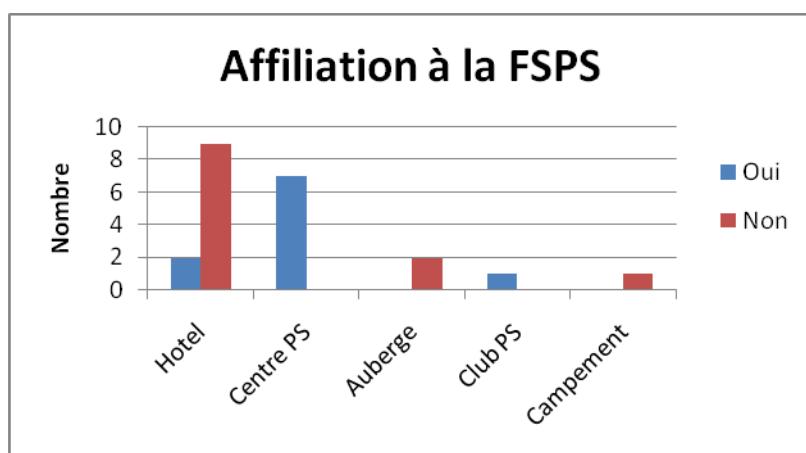


Figure 16 : Affiliation à la FSPS

3.5.2. Raisons de l'affiliation

Les raisons d'affiliation énumérées sont assez diverses :

- possibilité de participer à des compétitions ;
- développer la pêche sportive ;
- être dans la légalité pour pratiquer ;
- membre fondateur ;
- mieux exercer la pêche sportive ;
- éviter les « désagréments » de la part de la FSPS ;
- avoir plus de crédit auprès des clients ;
- moins de problèmes en général.

3.5.3. Offre de possibilité de compétition

Seules les structures spécialisées dans la pêche sportive ont déclaré offrir la possibilité de participation à des compétitions à leurs clients. Cependant, pour quelques centres, cette offre n'existe pas (figure 17).

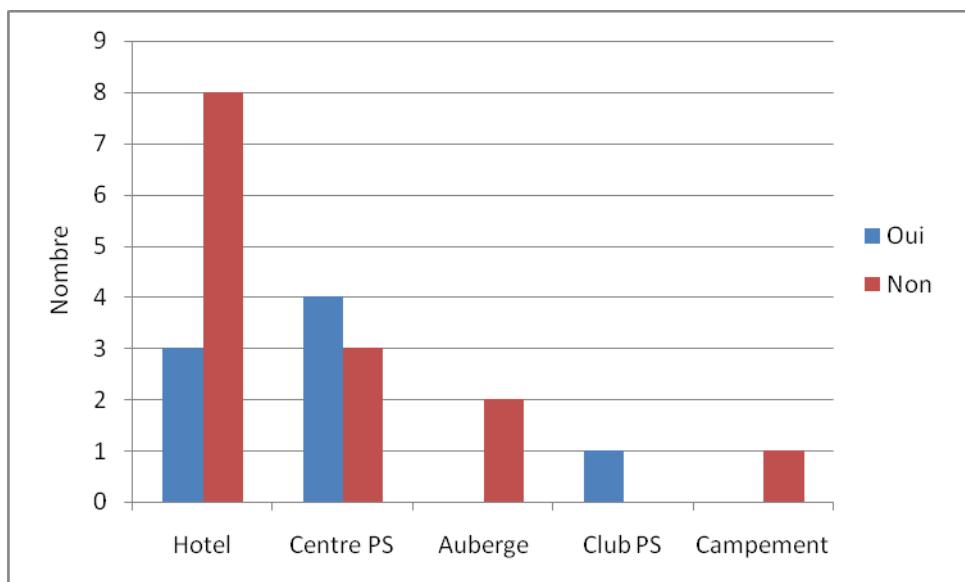


Figure 17 : Possibilité de compétition selon les structures

3.6. Fidélité et motivations de la clientèle de pêche sportive

Les clients viennent pour diverses raisons dans les localités où ils séjournent.

3.6.1. Connaissance des motivations des clients

Les motivations des clients non-résidents sont mieux connues des structures que celles des clients nationaux et résidents (figures 18 et 19).

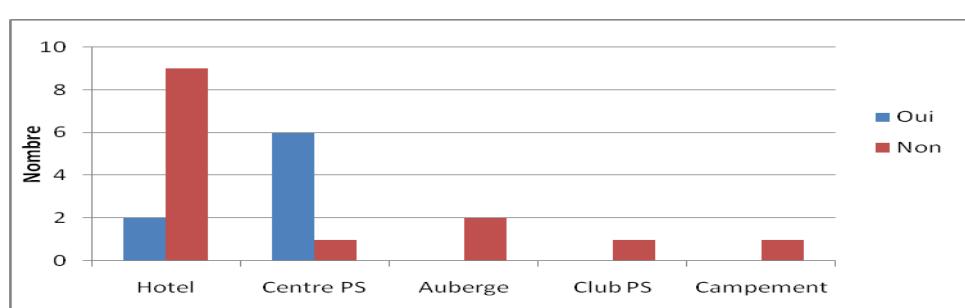


Figure 18 : Connaissance des motivations des clients nationaux et résidents

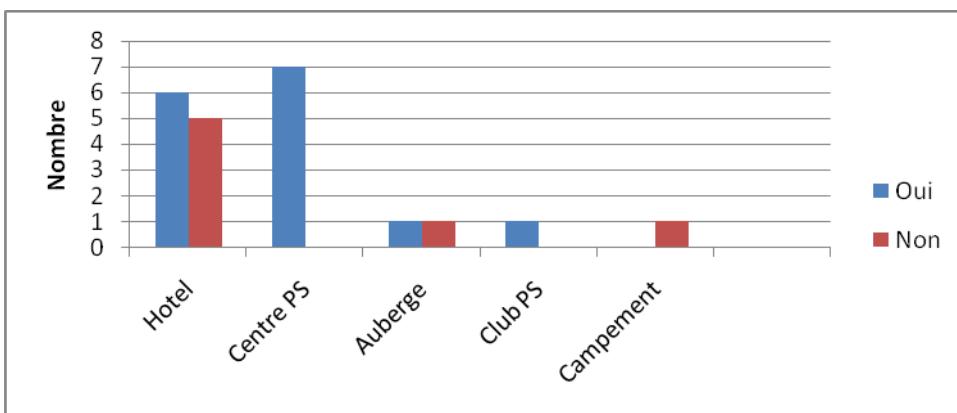


Figure 19 : Connaissance des motivations des clients non-résidents

3.6.2. Fidélité de la clientèle

Les non-résidents semblent montrer une fidélité plus forte ; la proportion de ceux qui reviennent au moins une fois est même qualifiée de très forte par deux structures (sur les seize qui ont répondu à la question) (figures 20 et 21).

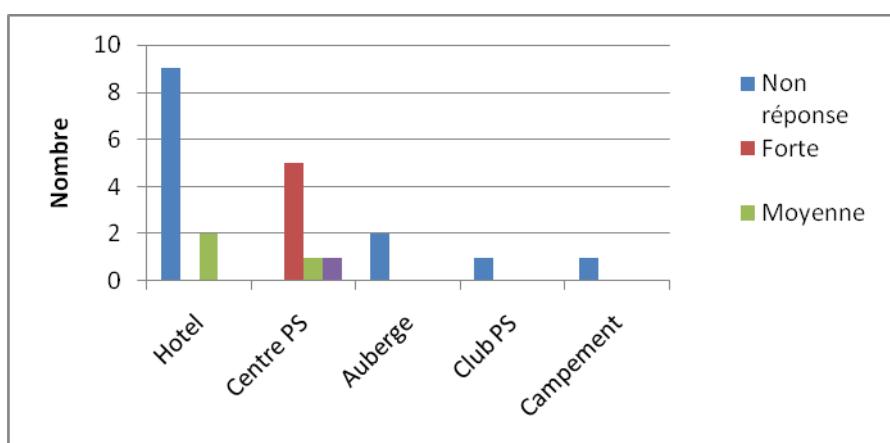


Figure 20 : Estimation de la proportion de clients nationaux et résidents revenant

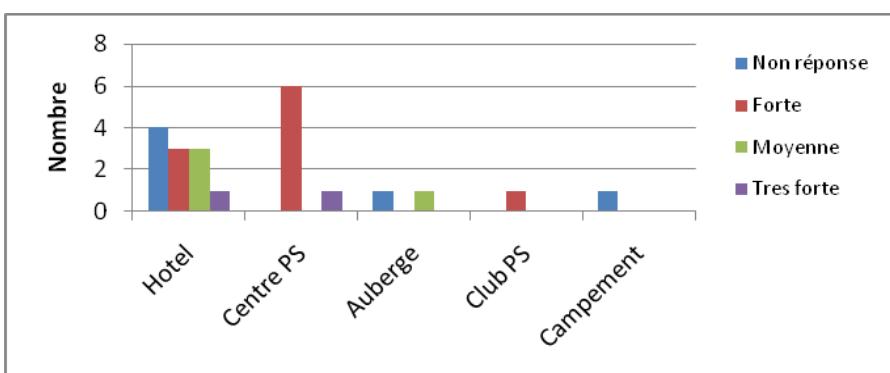


Figure 21 : Estimation de la proportion de clients non-résidents revenant

3.6.3. Motivations de la clientèle

D'après les structures, les coûts ne semblent pas déterminants dans le choix des clients; la réputation de bonnes pêches, la présence d'espèces réputées de pêche sportive¹⁰ et la qualité des infrastructures¹¹ sont déterminants dans leurs choix (figures 22 et 23).

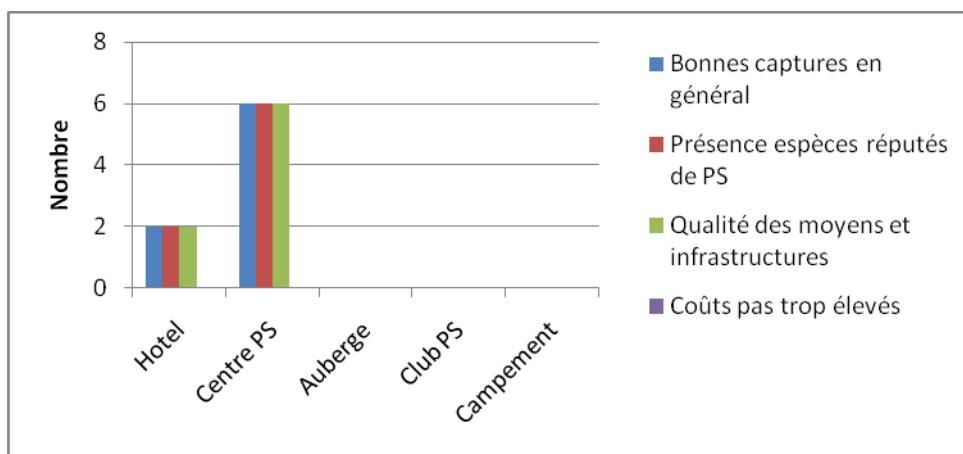


Figure 22 : Motivations des clients nationaux et résidents

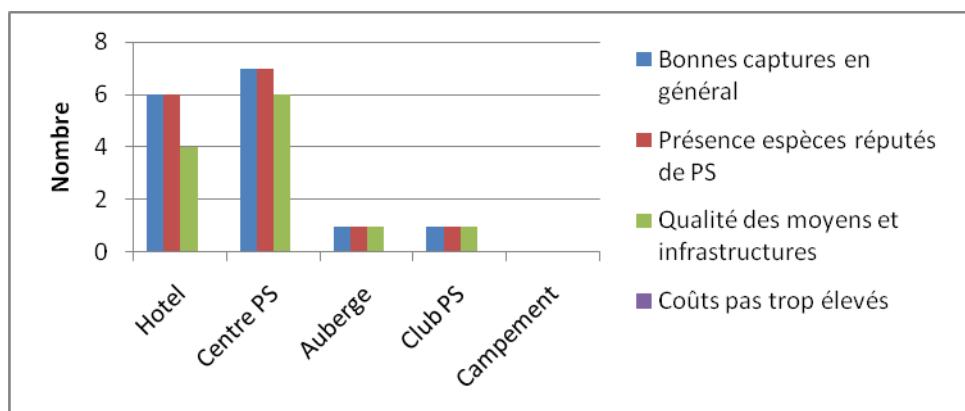


Figure 23 : Motivations des clients non-résidents

¹⁰ Poissons à rostre pour la plupart ; le Sénégal est même parfois qualifié de « Mecque des espadons-voiliers » (source FSPS)

¹¹ Il est fait allusion ici aux différentes structures permettant l'exercice de l'activité pêche sportive (accueil, existence de centres et clubs équipés notamment)

3.7. Relations avec les services administratifs ou centres de recherche

La pratique de pêche sportive ne semble pas être suivie par les services administratifs de pêche ; les structures ainsi que les opérateurs individuels ne recourent à ces derniers que pour les demandes d'immatriculation des moyens de navigation et pour le carburant de pêche qui est détaxé.

Quant aux structures de recherche, les quelques visites (figure 24) signalées par les centres¹² et clubs de pêche sportive concernent la recherche en général et les statistiques.

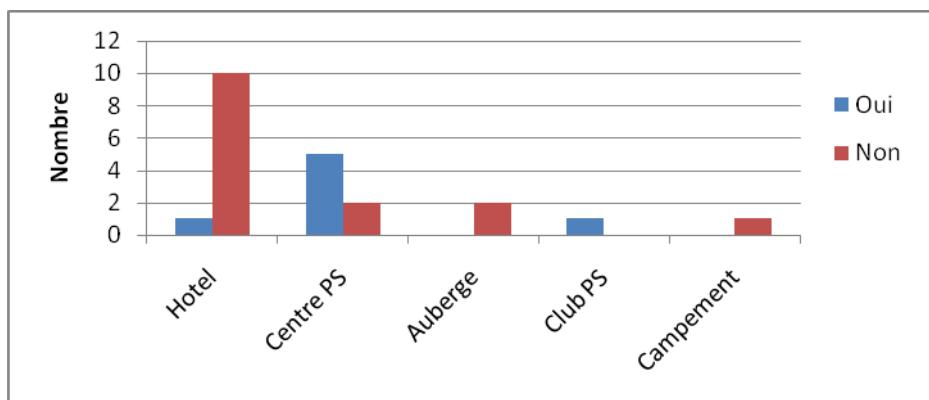


Figure 24 : Relation avec les structures de recherche

Les nombreux résultats présentés ci-dessus méritent d'être lus et compris dans leur contexte en tenant compte des limites de la méthodologie. C'est l'objet de la partie ci-après.

¹² L'hôtel concerné par les visites de centre de recherche possède un centre de pêche sportive

IV. Discussion

L'accent va être mis sur l'offre, la demande et les acteurs, ainsi que les types de pêche et les espèces ciblées.

4.1. Offre, demande et acteurs

La présente étude n'a pas traité tous les opérateurs qui s'activent autour de la pêche sportive. Il n'a été fait mention que de ceux qui paraissent les plus visibles et accessibles compte tenu du caractère plus ou moins formel de leur activité. Aussi, le choix des deux zones touristiques ouvertes à la mer présumait déjà de la prédominance de la pêche en mer. Ceci implique que la pêche dans les eaux continentales a été occultée bien qu'elle soit signalée à profusion (Sarr, 2005 ; www.keursaloum.com ; www.ausenegal.com). Un choix de deux ou trois sites présentant des configurations différentes auraient certainement apporté plus d'informations quant à l'identification des acteurs (ex. Dakar pour la mer, Sine Saloum ou Casamance pour le bras de mer, Saint-Louis pour le fleuve).

Les informations concernant les pêcheurs sportifs auraient pu être directement demandées aux personnes intéressées comme cela est fait dans beaucoup d'études sur cette activité (Steinback et al., 2004 ; Sarr, 2005 ; Alban et al., 2006). D'ailleurs, une difficulté majeure dans l'identification des pêcheurs sportifs réside dans le fait que, très souvent, les hébergeurs ignorent certaines activités de leurs clients. Ceci dénote par ailleurs un certain manque de communication au sein des structures d'accueil, ne permettant pas ainsi de bien cerner la clientèle qui s'intéresse vraiment à l'activité de pêche sportive. Les tableaux relatifs aux motivations des clients en témoignent.

La vente du produit « pêche sportive » est une réalité que certains acteurs ne veulent pas bien faire identifier craignant que la formalisation (l'assainissement) ne leur soit « préjudiciable » avec l'acquittement de certains droits, donc une possibilité de réduction des marges faites sur le produit.

Cependant, des entretiens tenus avec des skippers et d'autres personnes-ressources ont permis d'identifier d'autres acteurs différents de ceux qui sont présentés dans les résultats. C'est ainsi

qu'il est noté l'existence de nombreux résidents¹³ qui possèdent leurs propres moyens (bateaux et autres matériels de pêche). Certains d'entre eux ont été abordés mais ont déclaré qu'ils ne vendaient pas l'activité de pêche sportive et qu'ils ne la pratiquaient que pour leur propre passion. Néanmoins, les structures spécialisées de pêche ne les croient pas et leur reprochent une concurrence déloyale.

De même, la présence d'opérateurs individuels nationaux est signalée ; ceux-ci sont en général propriétaires d'embarcation traditionnelle ou de coque *open*¹⁴ ainsi que de matériels de pêche (des cannes suffisent !) et offrent des sorties de pêche et des ballades en mer. Concurrence déloyale et manque de sécurité leur sont souvent opposés. Ce manque de sécurité constitue un risque qui pourrait être préjudiciable à l'ensemble de l'activité de pêche sportive en cas d'accident si les exigences minimales¹⁵ ne sont pas respectées.

L'activité de pêche sportive est beaucoup offerte par des opérateurs en dehors des structures d'accueil. On pourrait se demander si celles-ci auraient délaissé cette activité à cause de la concurrence d'autres opérateurs, ou bien si elles auraient manqué de réactivité pour pouvoir s'adapter à un environnement en mutation. Cette externalisation de l'activité semble être de plus en plus, une réalité parmi les EHT.

D'ailleurs, les proportions de séjours concernés par la pêche sportive au niveau des EHT ne paraissent pas très différentes durant les saisons touristiques hautes et basses. Ceci semble paradoxal et contraste d'avec ce qu'on a habituellement annoncé ; la pêche sportive ne serait donc pas réellement un produit de contre-saison. Toutefois, il est possible que les-dites proportions ne soient pas maîtrisées au sein des structures d'accueil ou bien que les données réelles aient été l'objet de rétention pour des raisons ignorées. Il serait donc intéressant de mieux étudier la question.

Les informations disponibles sur les clients ne permettent pas de faire une typologie robuste de ceux-ci. Néanmoins, on peut penser que les clients qui fréquentent les centres de clubs sont plus passionnés que ceux qui séjournent dans des structures offrant l'activité à travers une mise en contact ou un partenariat avec des prestataires individuels. Les tarifs de pêche sportive étant plus élevés au niveau des structures spécialisées, une différenciation s'impose

¹³ Ces résidents sont pour l'essentiel des européens qui se sont établis au Sénégal avec des résidences dans des zones touristiques comme Ngor, Yoff, Ouakam et Petite Côte.

¹⁴ Certains seraient équipés par des résidents ou des non-résidents pour rentabiliser leur bateau.

¹⁵ Par exemple certificat de navigabilité et assurance.

quant au degré de professionnalisme. Au niveau des centres et clubs, il semble que c'est la pêche sportive, dans la pureté de sa définition (compétition, défi, sport par exemple), qui y domine, laissant peu de place à la récréation ; celle-ci, en revanche, semble être l'apanage au sein des EHT.

Dans le cadre des autres activités maritimes menées au sein des structures, il est intéressant de noter que ces activités concernent rarement certains bateaux spécialisés dans la pêche sportive (cas des bateaux modernes pontés) ; les coques *open* et les pirogues sont pour la plupart utilisées (entretiens personnels). Les bateaux restent en général de plus en plus à quai en cas de baisse d'activité de pêche sportive à cause des coûts de mobilisation que ne peuvent couvrir les tarifs pratiqués pour les autres activités maritimes.

Les skippers *free lance* enquêtés sont des pêcheurs artisans ; ils ne sont pas fréquemment sollicités et ne disposent pas de matériels appropriés. Leurs clients se contentent de pêcher avec la ligne simple décrite plus haut, s'ils n'ont pas eux-mêmes leur propre matériel. Les autres pêcheurs *free lance* équipés pour la pêche sportive n'ont pas été captés par l'enquête excepté un seul.

La plupart des jeunes skippers des structures ont été formés au sein des centres de pêche et ont une expérience en pêche professionnelle artisanale (entretiens personnels). Les structures spécialisées semblent privilégier l'expérience avec une moyenne d'âge de leurs skippers plus élevée que celle des skippers *free lance*. Le métier de skipper est un métier exercé par des personnes d'un âge relativement avancé, bien plus, en tout cas, que celui de pêcheur professionnel dans la pêche commerciale qui est en moyenne de 31, 2 ans (CRODT, 2006).

Le petit nombre de conflits signalés par les skippers est à relativiser car d'autres informations obtenues des entretiens personnels avec des personnes-ressources indiquent des conflits de plus en plus fréquents (encombrement, type de pêche décrié, concurrence déloyale avec des démarchages de clients presque aux abords de structures spécialisées en baissant les prix, etc.) ; ces conflits sont exacerbés par la rareté des poissons qui est de plus en plus signalée.

4.2. Types de pêche et espèces ciblées

Les résultats sur les types de pêche et les espèces ciblées proviennent de réponses à des questions ouvertes. Il est donc possible que certains éléments soient peu ou pas du tout cités alors qu'ils sont abondamment mentionnés par ailleurs.

C'est ainsi que, par exemple, dans plusieurs sites Internet de structures (www.ausenegal.com), le surfcasting¹⁶ et la pêche à soutenir¹⁷ sont souvent vantés, alors qu'ils n'ont été nullement mentionnés par les skippers. De même, avec les appellations des types de pêche qui ont parfois varié, rendant la typologie difficile à établir, on peut penser que les skippers ne s'accordent pas sur certains termes ; par exemple, la pêche au gros et la pêche à la grande traine font référence à une même technique et peuvent donc être confondues, la première étant presque exclusivement faite à la traine (www.jcpoiret.com).

Quant aux espèces, les citations provenant de l'enquête ont peu ou pas concerné des groupes qui sont considérés comme importants comme on peut le constater à travers les liens Internet du site qui a servi pour la base de données ; il s'agit par exemple de requins, raies, capitaines, liches.

¹⁶ Le surf-casting (lancer dans la vague) est une technique qui se pratique généralement le long des plages. Le principe consiste à lancer un appât naturel derrière les rouleaux (plusieurs dizaines de mètres) (source : www.jcpoiret.com)

¹⁷ La pêche à soutenir se pratique depuis un rocher, une jetée ou un bateau et consiste à pêcher au fond soit à l'aplomb du poste, soit à quelques mètres de distance avec un lancer. (source : <http://yoyog.club.fr>)

V. Conclusion et suggestions

5.1. Conclusion

Malgré quelques moments de gloire (notamment champion du monde 2002 et 2003) depuis ses tentatives d'organisation en vue de promouvoir le tourisme avec la création d'une fédération, la pêche sportive au Sénégal ne connaît pas actuellement le succès à la hauteur de ses potentialités. Elle reste encore peu connue de la plupart des sénégalais malgré sa pratique plus étendue chez les résidents et les non-résidents séjournant au Sénégal.

A Dakar et dans la Petite Côte, l'offre de la pêche sportive est faite à travers différents acteurs, opérant pour la plupart dans des structures formelles (centres, clubs et EHT). L'offre informelle quant à elle est de plus en plus signalée et décriée par ces dernières, principalement pour des raisons d'insécurité (manque d'équipements de sécurité adéquats) et de concurrence déloyale. Les opérateurs qui ne sont pas affiliés à la FSPS (qui a les pouvoirs organisationnels et réglementaires en matière de pêche sportive), entrent dans le cadre de cette offre informelle ; on y retrouve les établissements d'hébergement touristiques, les résidents (européens pour la plupart), les opérateurs individuels nationaux s'activant principalement dans la pêche sportive et les ballades en pirogues, et enfin les pêcheurs artisans se transformant en opérateurs occasionnels de pêche sportive.

Beaucoup d'EHT font la publicité de la pêche même si l'offre de l'activité est souvent réduite à une simple mise en contact avec un prestataire de pêche sportive.

La clientèle est dominée par les touristes étrangers dont les motifs de séjour au Sénégal, en général peu connus des hébergeurs, ne concernent pas beaucoup la pêche sportive ; cependant, pour certains touristes, cette activité constitue le premier motif de leur choix pour visiter (et parfois même s'établir) dans notre pays. Ces clients pêchent une multitude d'espèces de poissons dont les plus recherchés sont les poissons à rostre. Plusieurs types de pêche sont signalés (pêche au gros, palangrette et traine notamment). La pêche est pratiquée sur toute l'année avec une période remarquable de juin à octobre pour la pêche au gros des poissons réputés de pêche sportive (poissons à rostre). Une baisse des captures est de plus en plus soulignée par les acteurs.

Certains points importants n'ont pas été assez ou pas du tout abordés par le mémoire et constituent ainsi des limites dont il importe de tenir compte. Ces limites concernent notamment :

- la non consultation directe de pêcheurs sportifs et d'opérateurs résidents ;
- le choix restrictif de deux sites ouverts uniquement en mer alors que d'autres types de milieux aquatiques sont le théâtre d'activités de pêche sportive ;
- la non prise en compte des quantités de poissons débarquées pour l'estimation du niveau de prélèvement ;
- le petit nombre d'opérateurs individuels interviewés.

Avec une diversité d'acteurs, de processus et d'enjeux sur les plans économique, social et de la conservation des ressources aquatiques, la pêche sportive semble importante pour le Sénégal. Cependant, malgré son potentiel indéniable, sa situation actuelle ne constitue pas un gage de sa pérennité au vu du peu d'informations disponibles sur les acteurs et du niveau organisationnel, législatif et réglementaire qui prévaut.

Face aux défis majeurs de gestion de cette pêche pour sa durabilité, la recherche et surtout l'administration des pêches semblent absentes, malgré quelques interventions velléitaires. Un engagement plus conséquent de ces structures aux côtés des autres acteurs constitue un impératif pour la durabilité de la pêche sportive au Sénégal. Différentes études couvrant tous les aspects relatifs à cette pêche permettraient de mieux la gérer.

5.2. Suggestions

Certaines difficultés soulevées au cours de l'enquête amènent à formuler des propositions qui pourraient contribuer au dynamisme souhaité de la pêche sportive au Sénégal. C'est ainsi que les points suivants pourraient être considérés.

• Identification

- Mieux identifier les acteurs de façon exhaustive dans une perspective du dénombrement des différents intervenants à tous les niveaux.
- Sensibiliser davantage les opérateurs pour qu'ils adhèrent à un système de collecte de données et collaborent aux différentes études menées dans ce domaine.

- Chercher un panel pour une collecte régulière de données.

- **Réglementation**

- Donner une place plus importante à la pêche sportive dans les lois et règlements concernant les ressources marines et les activités maritimes.
- Renforcer les moyens réglementaires et organisationnels de la FSPS avec des représentations sur tout le long du littoral.

- **Promotion**

- Promouvoir la destination « Sénégal » à l'étranger avec des campagnes de pub soutenues plutôt qu'événementielles ; toucher les pays et autres cibles potentielles non encore intéressés.
- Promouvoir l'activité de pêche sportive avec la réalisation d'infrastructures telles que les ports de plaisance dans les importantes zones touristiques, les jetées dans des zones plus modestes.

- **Gestion**

- Trouver des zones à dédier exclusivement à la pêche sportive. Dans cette perspective, une collaboration avec les AMP existantes pourraient être envisagée. Le système de relâche systématique serait alors appliqué.
- Assurer des formations pour les skippers et matelots et permettre d'harmoniser les appellations des espèces et des types de pêche entre autres effets bénéfiques.
- Offrir des initiations à la pêche à de jeunes élèves ou étudiants méritants (médiatisation, suscitation de passion pour la pêche, éveil de conscience pour la protection des ressources, etc.).
- Réfléchir sur des alternatives (ou reconversions) par rapport à la pêche professionnelle sur au moins certaines espèces de poissons très recherchées par la pêche sportive (poissons à rostre notamment). La capture de ces poissons pourrait être réservée à la pêche sportive sur certaines zones à définir et/ou pendant certaines périodes.
- L'administration des pêches, dans une perspective de gestion plus globale des ressources, devrait davantage s'impliquer dans la pêche sportive.

- **Suivi et recherche**

- La recherche devrait elle aussi jouer un rôle plus important en apportant aux différents acteurs les éléments scientifiques d'appréciation pour éclairer les prises de décision. En ce sens, une collaboration étroite, née d'une confiance mutuelle, serait indispensable.

Bibliographie

Alban F., Roncin, N., Boncoeur, J., 2006. *Methodological Guidebook For Socio-Economic Field Surveys of MPA users*. University of Western Brittany CEDEM / GdR AMURE (Brest, France)

Arlinghaus, R., 2007. *Voluntary catch-and-release can generate conflict within the recreational angling community: a qualitative case study of specialised carp, Cyprinus carpio, angling in Germany*. *Fisheries Management and Ecology*, 2007, 14, 161–171

Cooke, S.J., Cowx, I.G., 2006. *Contrasting recreational and commercial fishing: Searching for common issues to promote unified conservation of fisheries and aquatic environments*. *Biological Conservation* 128, 93-108

Cook, S.J., et Sneddon L.U., 2007. *Animal welfare perspectives on recreational angling*. s.l. : Applied Animal Behaviour Science, 104 (2007) 176–198.

Cowx, I.G., 2002. *Recreational fisheries*. In: Hart, P.B.J., Reynolds, J.D. (Eds.), *Handbook of Fish Biology and Fisheries*, vol. II. Blackwell Science, Oxford, pp. 367–390.

CRODT/ISRA, 2006. *Recensement national de la Pêche artisanale maritime sénégalaise*

Diouf, T., 1987. *Rapport sur la pêche et la recherche thonière au Sénégal en 1986*. CRODT, Dakar

FAO. 1997. *Inland fisheries*. FAO Fisheries Department. FAO Technical Guidelines for Responsible Fisheries. No. 6 Rome, 1997. 39p.

FAO. 2006. *Accroissement de la contribution des pêches artisanales à la lutte contre la pauvreté et à la sécurité alimentaire*. FAO Directives techniques pour une pêche responsable. No. 10. Rome, FAO. 90p.

FAO. 2007. *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture-2006*. Rome. 2007

Fédération sénégalaise de Pêche sportive. *Règlements Généraux de la Pêche sportive au Sénégal.*

Gartside, D.F.; Harrison, B.; Ryan, B.L., 1999. *An evaluation of the use of fishing club records in the management of marine recreational fisheries.* Fisheries Research 41, 1999, 47-61.

Henry, G.W., 1984. *Commercial and recreational fishing Sydney estuary.* Fish Bull. n° 1, Dept. Agric. NSW.

ICCAT, *Rapport biennal, 2002-2003 IIe partie (2003).* Vol. 3

Limouzy, C.; Cayré, P., 1981. *Pêche et aspect de la biologie du voilier de l'Atlantique (Istiophorus platypterus) sur les côtes sénégalaises.* CRODT, Dakar.

Pitcher, T.J., Hollingworth, C.E., 2002b. *Fishing for fun: where's the catch?* In: Pitcher, T.J., Hollingworth, C.E. (Eds.), *Recreational Fisheries: Ecological, Economic and Social Evaluation.* Blackwell Science, Oxford, UK, pp. 1-16.

Pollock, B.R., 1980. *Surprises in Queensland angling study.* Aust. Fish. 1980, 17-19

République du Sénégal / Ministère de l'Economie et des Finances / Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie. *Situation Economique et Sociale du Sénégal*, éd. 2005. 235 p.

République du Sénégal / Ministère de la Pêche et des Transports maritimes. *DECRET N° 98-498 DU 10 JUIN 1998 FIXANT LES MODALITES D'APPLICATION DE LA LOI PORTANT CODE DE LA PECHE MARITIME*

République du Sénégal / Ministère de la Pêche / Direction de l'Océanographie et des Pêches Maritimes. *Résultats généraux de la Pêche maritime sénégalaise, Rapports 2000, 2001, 2002.*

République du Sénégal. *LOI N° 98 - 32 DU 14 AVRIL 1998 PORTANT CODE DE LA PECHE MARITIME*

Sarr, O., 2005. *Aire marine protégée, gestion halieutique, diversification et développement local : le cas de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (Sénégal)*. Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, Université de Bretagne Occidentale. Brest. 245p.

Steinback, S., Gentner, B. and Castle, J., 2004. *The economic importance of marine angler expenditures in the United States*. NOAA Prof. Paper NMFS 2, 169 p.

Wague, Mamadou. 2000. *L'impact de la pêche sportive dans l'activité touristique dakaroise*. Mémoire pour l'obtention du Diplôme Supérieur en Gestion. Dakar : Institut Supérieur de Management et Institut des Métiers du Tourisme, 2000

West, R.J., Gordon, G.N.G., 1994. *Commercial and recreational harvest of fish from two australian coastal rivers*. Aus. J. Mar. Freshwater Res. 45, 1259-1279.

Sites Internet

www.jcpoiret.com (consulté le 18 avril 2007)

<http://www.eaa-europe.org> (consulté le 08 janvier 2008)

www.voyagesdepeche.com (consulté le 10 août 2007)

www.fspsonline.org (consulté le 13 juin 2008)

www.ausenegal.com (consulté de juin 2007 à juin 2008)

www.cips-fips.com (consulté le 14 avril 2007)

www.igfa.org (consulté le 20 novembre 2007)

<http://www.yoyog.club.fr> (consulté le 13 juin 2008)

Annexes

Annexe A : Nombre de structures et opérateurs individuels identifiés dans le site www.ausenegal.com

Nom Localité	Auberge	Campement	Centre PS	Club PS	Hôtel	Operateur individuel	Résidence	Total
Dakar Plateau Medina	2		4	1	27		2	36
Point E Fann Mermoz Ouakam	1					2	1	4
Almadies Mamelles Ngor Yoff	6		1		32		1	40
Hann Bel Air Cambérène Plles assainies	4				10		2	16
Gorée	2				2			4
Toubab Dialaw		3			4			7
Ndayane		1			5			6
Somone Ngaparu	1	3	1		11		6	22
Popenguine		7						7
Saly	4		4		34		24	66
Mbour	2	3			9			14
Warang	4		1		3			8
Nianing	1				5		4	10
Pointe Sarène		1			1			2
Mbodiène	1	2			1			4
Joal Fadiouth	2	1			4		1	8
Total	30	21	11	1	148	2	41	254

Annexe B : Structure de la base de sondage

Nom localité	Auberge	Campement	Hôtel	Résidence	Centre PS	Club PS	Opérateur individuel	Total
Almadie								
Mammelles Ngor	1		4		1			6
Yoff								
Dakar Plateau			2		4	1		7
Médina								
Joal Fadiouth	1		1					2
Mbodiène			1					1
Mbour			2					2
Ndayane		1	3					4
Nianing			1					1
Pt E Fann Mermoz							2	2
Ouakam								
Pointe Sarène			1					1
Popenguine		1						1
Saly	2		14	4	4			24
Somone Ngaparu		2	8	2	1			13
Toubab Dialaw		1	1					2
Warang	1		2		1			4
Total	5	5	40	6	11	1	2	70



Calendrier des compétitions 2004
organisées par le Club de pêche sportive de Dakar

Sous l'égide de la Fédération sénégalaise de pêche sportive

www.fspssn

**NOUS LES
 AIMONS,
 NOUS LES
 PÊCHONS,
 NOUS LES
 RELACHONS,
 SURTOUT
 NOUS LES
 PROTÉGEONS**

- 1 TROPHEE MARLIN BLEU ***
 Du 01/02/04 au 15/11/04
- 2 TROPHEE XIPHIAS GLADIUS**
 Du 01/02/04 au 15/11/04
- 3 TROPHEE GRAND CHELEM**
 Du 01/02/04 au 15/11/04
- 4 TROPHEE PETIT CHELEM**
 Du 01/02/04 au 15/11/04
- 5 TROPHEE PLUS GROS**
 Du 01/02/04 au 15/11/04
- 6 TROPHEE RELACHE**
 Du 01/02/04 au 15/11/04
- 7 TROPHEE SKIPPER & MATELOT**
 Du 01/02/04 au 15/11/04
- 8 CHALLENGE MARLIN BLEU ***
 Les 29 et 30 mai 2004
- 9 CHALLENGE MARLIN BLEU ***
 Les 05 et 06 juin 2004
- 10 CHALLENGE BARRACUDA**
 Session juillet : 14
 Session août : 11
 Session septembre : 15
 Session octobre : 13
 Session novembre : 10
- 11 ROSTRE D'OR "ROLEX IGFA"**
 Les 18, 19 & 20 juin 2004
- 12 ITALIAN SPORT FISHING MASTER'S CIRCUIT**
 Du 21/06/04 au 27/06/04
- 13 COUPE DU SENEGAL ***
 Les 10 & 11 juillet 2004
- 14 CHALLENGE FIL FIN ***
 Les 07 & 08 août 2004
- 15 MASTER'S ***
 Les 14 & 15 août 2004
- 16 CHALLENGE FEMININ JUNIOR**
 Les 21 & 22 août 2004
- 17. COUPE DES CLUBS CHAMPIONS "ROLEX IGFA"**
 Les 09 & 10 octobre 2004
- 18. CHALLENGE MARLIN BLEU ***
 Les 16 & 17 octobre 2004
- 19. CHALLENGE MARLIN BLEU ***
 Les 20 & 21 novembre 2004



QUESTIONNAIRE SUR LA PECHE SPORTIVE

- Etablissements d'hébergement touristiques (EHT) - Centres et Clubs de pêche (faisant uniquement la pêche sportive) -

Date : Enquêteur :

A. Opérateurs

1. Nom de la structure :
2. Localisation : Région..... Département.....
Communauté rurale..... Village.....
3. Dans quel type de structure ci-dessous vous classez-vous ?
EHT [] ; Centre de pêche[] ou Club de pêche[] sans hébergement
4. Est-ce qu'une partie au moins des clients fréquentant votre structure est concernée par la pêche sportive ? Oui[] Non[] **si non : fin de l'enquête.**
5. Si oui, depuis quelle année cette activité de pêche sportive a commencé pour vous ?
6. Mentionnez-vous le produit « Pêche sportive » sur vos annonces publicitaires (guides, annonces, brochures) ? Oui[] Non[]
7. Combien de personnes s'occupent de la pêche sportive dans votre structure ?
A temps plein : A temps partiel :
8. Combien de Capitaines/Guides avez-vous dans votre structure ? Capitaines : ; Guides :
9. Quelle sorte de clients de pêche sportive avez-vous ?

	Nationaux	Etrangers Résidents	Non-résidents
Clients venant pour la pêche sportive sans séjourner			
Clients qui viennent principalement pour la pêche sportive avec séjour			
Clients séjournant (prenant des chambres) qui viennent pour toutes sortes d'activité parmi lesquelles la pêche sportive			

XXX : beaucoup (les plus nombreux) XX : assez nombreux X : quelques uns

10. Quels produits de pêche sportive proposez-vous à votre clientèle?
location de moyens de navigation[] ; location de matériels de pêche[] ; nourriture en mer[] ; mise à disposition de guide[] ; formation en pêche sportive[] ; mise en contact avec des prestataires[] ; autres[], précisez.....

11. Quels sont les tarifs pour les produits de pêche sportive proposés aux clients ?

	Tarifs par client pêcheur (base type de 2 pêcheurs)	Durée type de la sortie
1.Embarcation		
2.Matériel de pêche		
3.Appât		
4.Capitaine/guide		
5.Nourriture		
Package (.....+.....+.....+.....)		

Si vous n'êtes pas EHT, allez directement à la question N°17.

12. Selon les normes CEDEAO, votre EHT est :

Hôtel[] ; Auberge[] ; Camping[] ; Autres[], précisez.....

13. Quel est le nombre de chambres et de lits de votre EHT ? Chambres : ; Lits :

14. Selon les saisons touristiques officielles, quelle est la proportion de séjours qui sont concernés d'une façon ou d'une autre à la pêche sportive ?

	Saison touristique haute (novembre-avril)	Saison touristique basse (mai-octobre)
Taux d'occupation moyen des lits (en%)		
Proportion de séjours concernés par la pêche sportive	Très forte (> 66%)	
	Forte (>33 et < 66 %)	
	Moyenne (>10 et < 33%)	
	Faible (1 à 10%)	
	Nulle	

15. Recevez-vous aussi une clientèle qui vient uniquement pour la pêche sportive sans séjournier dans votre EHT ? Oui[] Non[]

16. Dans quel cadre vos activités de pêche sportive sont menées au sein de votre EHT ?
centre de pêche sportive[] ; club de pêche sportive[] ; il n'y a pas de structure particulière[]
autres[], précisez.....

Pour les EHT, allez directement en partie B – question 20

Pour les non-EHT :

17. Comment vos clients vous parviennent-ils ?

- les clients viennent directement à nous et nous leur cherchons un EHT si nécessaire[] ;
- les EHT sans « le produit pêche sportive » nous les envoient pour cette activité[] ;
- les EHT avec « le produit pêche sportive » nous les envoient quand ils dépassent leur capacité pour l'activité de pêche sportive[] ;
- autres[], précisez.....

18. Proposez-vous d'autres activités en dehors de la pêche sportive ? Oui[] Non[]

19. Si oui, quelles sont-elles ?.....

Allez à la question N° 20

B. Moyens de navigation et matériels de pêche

20. Avez-vous vos propres moyens pour la pêche sportive ? Oui[] Non[], **si non : allez en 26.**

21. Si oui, de quels moyens disposez-vous pour la pêche sportive ?

Moyens de navigation	Nombre	Taille		Nombre	Autres (précisez)	Nombre
Embarcation traditionnelle en bois			VHF			
Embarcation moderne (fibre de verre) non pontée			GPS			
Embarcation moderne pontée			Sondeur			
Moteur			Radar			
Radeau de survie			Cannes			
Gilets de sauvetage			Moulinet			
			Siège de combat			

22. La pêche sportive est-elle l'usage unique de vos embarcations ? Oui[] Non[]

23. Si non, à quoi sont-elles également utilisées ?
transport[] ; ballade[] ; pêche commerciale[] ; Autres[], précisez.....
.....

24. Comment faites-vous si vous dépassiez votre capacité en termes de disponibilité des embarcations ?
sous-traitance avec centres et clubs de pêche[] ; location d'embarcations supplémentaires auprès de particuliers[] ; vous êtes désolés et vous n'avez pas de solutions particulières à proposer[] ; autres solutions[], précisez.....
.....

25. Et en cas de baisse d'activité, comment vous adaptez-vous ?

- les embarcations restent à quai[] ;
- les embarcations font une autre d'activité[] , préciser laquelle :
- autres [], précisez :

Allez à la question N° 27

26. Si vous ne disposez pas de vos propres moyens, comment faites-vous pour satisfaire vos clients

qui veulent faire de la pêche sportive ?

Accord de sous-traitance avec Centres ou Clubs de pêche[] ; affrètement de bateau et équipage de pêche sportive[] ; simple mise en contact avec des prestataires de pêche sportive[] ; autres solutions[], précisez

C. Activité de pêche

27. Décrivez l'intensité de votre activité de pêche sportive dans la dernière année écoulée

- de à (précisez les mois) : « saison »
- de à (précisez les mois) : « saison »
- de à (précisez les mois) : « saison »

D. Motivations et fidélité de la clientèle de pêche sportive

28. Pour la clientèle nationale ou résidente : avez-vous l'occasion de connaître les raisons de sa venue pour la pêche dans la région ? Oui[] ; Non[] ; si oui, quels sont les motifs évoqués :

- on y fait de bonnes captures en général[]
- on y trouve des espèces remarquables pour la pêche sportive[]
- qualité des moyens et infrastructures pour la pêche sportive[]
- possibilité de participer à des compétitions[]
- coûts pas trop élevés[]
- facilité ou rapidité d'accès par rapport aux centres urbains ou aéroports[]
- autres[], précisez :.....

29. Quelle est la proportion de ces clients nationaux ou résidents qui revient chez vous au moins une deuxième fois ? Très forte[] ; Forte[] ; Moyenne[] ; Faible[] ; Nulle[]

30. En ce qui concerne votre clientèle de pêche sportive non-résidente, quels sont les principaux motifs évoqués pour le choix de la destination Sénégal ?

- on y fait de bonnes captures en général[]
- on y trouve des espèces remarquables pour la pêche sportive[]
- qualité des moyens et infrastructures pour la pêche sportive[]
- possibilité de participer à des compétitions[]
- coûts pas trop élevés[]
- facilité ou rapidité d'accès par rapport aux centres urbains et aéroports []
- autres[], précisez.....

31. Quelle est la proportion de ces clients non résidents qui revient chez vous au moins une deuxième fois ? Très forte[] ; Forte[] ; Moyenne[] ; Faible[] ; Nulle[]

E. Compétitions

32. Offrez-vous à vos clients de pêche sportive la possibilité de participer à des compétitions de pêche sportive ? Oui[] Non[]

33. Si oui, quelle participation proposez-vous ?

Type	Désignation	Organisée par	Période (mois)	Lieu
Compétitions nationales				
Compétitions internationales				

Autres (précisez).....				
---	--	--	--	--

34. Etes-vous affilié à la Fédération Sénégalaise de Pêche Sportive (FSPS) ? Oui [] Non []
 35. Si oui, depuis quelle année ?

36. Et quels sont les motifs de votre affiliation ?

- les opportunités sont bien meilleures []
- possibilités de participer à plus de compétitions []
- les compétitions sont mieux organisées []
- autres[], précisez

37. Si non, quels sont les motifs de votre non-affiliation ?

- nous ne voyons pas l'intérêt []
 nous ne sommes pas au courant des activités qu'elle mène []
 les conditions d'affiliation sont difficiles []
 autres[], précisez

F. Relations avec les services administratifs ou centres de recherche

38. Avez-vous reçu des visites des services administratifs ou centres de recherche dans le cadre de vos activités de pêche sportive au cours de l'année dernière ? Oui [] Non []

39. Si oui, quel était le motif de la visite ?

Motif	Nombre de fois	Service administratif	Centre de recherche
Enquête statistique sur la pêche et les captures			
Recherche sur des éléments de votre activité			
Contrôle administratif			
Autres (précisez).....			

40. Vous-même, allez-vous vers les services administratifs ou centres de recherche dans le cadre de vos activités de pêche sportive ? Oui [] Non []

41. Si oui, pour quels motifs ?

Motif	Nombre de fois	Service administratif	Centre de recherche
demande d'autorisation de pêche			
immatriculation des embarcations			
demande de carburant détaxé			
déclaration de captures			

règlement de conflits			
autres (précisez)			

***** Autres informations pertinentes que vous jugez utiles de faire figurer :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Annexe E : Questionnaire : Capitaines d'embarcation

QUESTIONNAIRE SUR LA PECHE SPORTIVE
- **Capitaines d'embarcation** -
(transportent et guident les clients pêcheurs sportifs aux lieux de pêche)

Date : Enquêteur :
Zone géographique : Site :

A. Capitaine

1. Nom : Domicile :
Age : ans
2. Depuis combien d'années pratiquez-vous cette activité de guide/capitaine de pêche sportive ?.....
3. Dans quel cadre faites-vous cette activité ? (note : réponses simultanées 1, 2 et 3 possibles)
 1. avec votre bateau pour vos propres clients[]
 2. avec votre bateau pour les clients que vous envoie une ou des structure(s)[]
 3. avec votre bateau qu'une structure vous affrète pour des clients à elle[]
 4. avec le bateau d'une structure qui vous emploie pour cela[]Dans les cas 2, 3, et 4, nom et type de cette (ces) structure (s): ;
4. En dehors de votre activité de guide de pêche, exercez-vous une autre activité professionnelle ?
Oui[] , Non[] . Si oui, laquelle :
5. Quelle sorte de clients de pêche sportive avez-vous ?

	Non-résidents	Résidents	Nationaux
Clients séjournant dans un établissement et qui viennent pour toutes sortes d'activité parmi lesquelles la pêche sportive			
Clients s'intéressant à la pêche sportive uniquement sans séjourner dans un établissement touristique			

XXX : beaucoup (les plus nombreux) ; XX : assez nombreux ; X : quelques uns

B. Si vous avez vos propres moyens et matériels de pêche (réponses 1, 2 ou 3 à la question 3 ci-dessus) :

6. De quels moyens et matériels disposez-vous pour la pêche sportive ?

Moyens de navigation	Nombre	Taille		Nombre	Autres (précisez)	Nombre
Embarcation traditionnelle en bois			VHF			
Embarcation moderne (fibre de verre) non pontée			GPS			
Embarcation moderne pontée			Sondeur			
Moteur			Radar			
Radeau de survie			Cannes			
Gilets de sauvetage			Moulinet			
			Siège de combat			

7. La pêche sportive est-elle l'usage unique de votre (ou vos) embarcation(s) ? Oui[] Non[]

8. Si non, à quoi sont-elles également utilisées ?

Transport[] ; Ballade[] ; Pêche commerciale[] ; Autres[], à préciser.....

9. Est-ce que c'est vous-même qui faites ces autres activités ? Oui[] Non[]

C. Activité de pêche sportive

10. Participez-vous directement à l'activité de pêche effective ? Oui[] Non[]

11. Etes-vous aidé par un second (ou matelot) lorsque vous emmenez des clients pour la pêche ?
Oui[] Non[]

12. A quels types de pêche sportive emmenez-vous vos clients ?

Type A :

Type B :

Type C :

Type D:

13. Décrivez votre activité de pêche sportive dans la dernière année écoulée

	Juil. 2006	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc. 2006	Janv. 2007	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin 2007
A												
B												
C												
D												

* : intensité moyenne (qq sorties) ; ** : intensité forte (nombreuses sorties)

14. Décrivez vos types de pêche pour les périodes concernées

	Mois concernés	Zone ¹	Durée moyenne des sorties (heures)	Espèces ciblées	Nombre de sorties par mois			
					1 à 3	4 à 8	9 à 15	plus de 15
Type A								
Type B								
Type C								
Type D								

1 : nomenclature des zones (A : océan large ; B : océan côte ; C : fleuve ; D : estuaire-bolongs)

15. Quels types d'appât les pêcheurs sportifs que vous emmenez utilisent-ils ?

Types de pêche	Types d'appât			
	appât vivant	appât naturel mort	leurre artificiel	autres (à préciser)
Type A				
Type B				
Type C				
Type D				

16. Quelles sont les destinations des prises ?

relâche[] ; don[] ; consommation dans l'établissement d'hébergement[] ; consommation familiale[] ; vente[] ; autres[] , précisez

17. S'il y a des relâches, à quelle fréquence sont-elles ? :

Elles sont : systématiques[] occasionnelles[] jamais de relâches[]

18. Quelles sont les principales espèces qui font l'objet de relâche ?.....

19. Il y a-t-il des prises accessoires ? Oui[] Non[]

20. Si oui, quelle est leur destination ? : elles sont débarquées[] elles sont rejetées[]

21. Notez-vous les captures réalisées ? Oui[] Non[]

22. Si oui, quelles sont les informations relevées ?

Informations	Date	Zone de pêche	Type de pêche	Engin de pêche	Durée	Espèce	Nombre	Poids total	Poids individuel	Taille	Sexe des individus	Autres (précisez)
Enregistrement												

23. Est-ce que les informations enregistrées sont destinées ou transmises à des entités autres que la votre ? Oui[] (d ; t) Non[]

24. Si oui, à qui sont-elles destinées ou transmises ?

Fédération Sénégalaise de Pêche Sportive[] ; Service des pêches[] ; Centre de recherche[] ; Autres[], précisez.....

25. Il y a-t-il des zones qui vous sont interdites pour la pêche sportive ? Oui[] Non[]

26. Si oui, quelles sont les raisons évoquées ?

.....
.....
.....

27. Avez-vous été confronté à des conflits dans le cadre de vos activités de pêche sportive ?

Oui[] Non[]

28. Si oui, pouvez-vous les décrire ?

	Avec la pêche artisanale	Avec la pêche industrielle	Entre pêcheurs sportifs
Types de conflits			

29. Quels sont les tarifs pour les produits proposés aux clients de pêche sportive ?

	Tarifs par client pêcheur (base type de 2 pêcheurs)		
	Type pêche A	Type pêche B	Type pêche C
1.Embarcation			
2.Matériel de pêche			
3.Appât			
4.Capitaine/guide			
5.Nourriture			
Package (...+....+....+....)			

D. Motivations et fidélité de la clientèle de pêche sportive

30. Pour la clientèle nationale ou résidente : avez-vous l'occasion de connaître les raisons de sa venue pour la pêche dans la région ? Oui[] Non[]

31. Si oui, quels sont les motifs évoqués :

- on y fait de bonnes captures en général[]
- on y trouve des espèces remarquables pour la pêche sportive[]
- qualité des moyens et infrastructures pour la pêche sportive[]
- possibilité de participer à des compétitions[]
- coûts pas trop élevés[]
- facilité ou rapidité d'accès par rapport aux centres urbains ou aéroports[]
- autres[], précisez :

32. Quelle est la proportion de ces clients nationaux ou résidents qui revient chez vous au moins une deuxième fois ? Très forte[] ; Forte[] ; Moyenne[] ; Faible[] ; Nulle[]

33. En ce qui concerne votre clientèle de pêche sportive non-résidente, quels sont les principaux motifs évoqués pour le choix de la « destination Sénégal » ?

- on y fait de bonnes captures en général[]
- on y trouve des espèces remarquables pour la pêche sportive[]
- qualité des moyens et infrastructures pour la pêche sportive[]
- possibilité de participer à des compétitions[]

- coûts pas trop élevés[]
- facilité ou rapidité d'accès par rapport aux centres urbains et aéroports
- autres[], précisez.....

34. Quelle est la proportion de ces clients non résidents qui revient chez vous au moins une deuxième fois ? Très forte[] ; Forte[] ; Moyenne[] ; Faible[] ; Nulle[]

E. Compétitions de pêche sportive

35. Quelle est la proportion de clients qui demandent à participer à des compétitions de pêche sportive ? très forte[] ; forte[] ; moyenne[] ; faible[] ; nulle[]

36. S'il y a participation, quelles sont les compétitions concernées ?

Type	Désignation	Organisée par	Période (mois)	Lieu
Compétitions nationales				
Compétitions internationales				
Autres (précisez).....				

37. Si non, quelles sont les raisons de la non-participation ?

.....
.....
.....
.....

F. Relations avec les services administratifs ou centres de recherche

38. Avez-vous reçu des visites des services administratifs ou de centres de recherche dans le cadre de vos activités de pêche sportive au cours de l'année dernière ? Oui[] Non[]

39. Si oui, quel était le motif de la visite ?

Motif	Nombre de fois	Service administratif	Centre de recherche
Enquête statistique sur la pêche et les captures			
Recherche sur des éléments de votre activité			
Contrôle administratif			
Autres (précisez).....			

40. Vous-même, allez-vous vers les services administratifs ou centres de recherche dans le cadre de vos activités de pêche sportive ? Oui[] Non[]

41. Si oui, pour quels motifs ?

Motif	Nombre de fois	Service administratif	Centre de recherche
demande d'autorisation de pêche			
immatriculation des embarcations			
demande de carburant détaxé			
déclaration de captures			
règlement de conflits			
autres (précisez)			

***** Autres informations pertinentes que vous jugez utiles de faire figurer :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....